

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES

PROCES-VERBAL

Réunion du 3 février 2023
Débat d'orientation budgétaire



Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1^{er} étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental - Direction des Assemblées,
à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.52

3 février 2023

Première réunion de 2023

Séance du 3 février 2023

Présidence de M. Michel Pélieu

L'an deux mille vingt-trois, le trois février, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées s'est réuni dans la salle des délibérations.

M. le Président – Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je déclare ouverte notre première réunion de 2023, principalement consacrée au débat d'orientation budgétaire.

(La séance est ouverte à 10 heures 30)

Je demande à notre collègue Joëlle Abadie de procéder à l'appel nominal.

(Mme Abadie assure le secrétariat de la séance et procède à l'appel nominal)

Etaient présents :

Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Louis Armary, M. Marc Bégorre, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, Mme Maryse Carrère, M. Gilles Craspay, Mme Nicole Darrieutort, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, M. Laurent Lages, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, M. Michel Pélieu, Mme Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie, Plane, M. Bernard Pouban, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, M. Frédéric Ré, M. Jean-Michel Ségneré, Mme Andrée Souquet, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

Avait donné pouvoir : Mme Virginie Siani Wembou à M. Frédéric Laval.

Le quorum est atteint.

3 février 2023

M. le Président – Mesdames et messieurs, chers collègues,

La semaine qui s'achève a été marquée par une grève nationale et des manifestations dans toute la France, y compris dans notre département.

Chacun le sait, la revendication centrale affichée concernait la réforme des retraites et son point saillant, le report de l'âge légal de départ, dont nous n'allons pas débattre aujourd'hui.

Mais ces manifestations ont rassemblé également des Françaises et des Français, porteurs d'une myriade de revendications qui vont bien au-delà de la retraite.

Car il y a dans notre pays,

Une colère profonde

Une colère liée aux difficultés économiques et sociales,

Une colère liée au sentiment d'abandon et de déclassement des territoires et du pays tout entier,

Une colère qui gronde et qui dure à tel point qu'elle vient remettre en cause l'envie de vivre et de faire ensemble.

A cette crise sociale interne, s'ajoutent en plus désormais des angoisses planétaires liées aux modifications climatiques et à la guerre en Ukraine, qui finissent d'envenimer la situation.

Pour tenter de calmer la colère, le Gouvernement met en place des solutions de secours pour le pouvoir d'achat des Français, à coup de chèques, boucliers, indemnités et primes en tout genre.

Il tente vainement de redistribuer des richesses qu'il ne crée plus, par des dispositifs qui s'apparentent plus à une forme d'assistanat qu'à une véritable politique de redistribution.

Des millions, des milliards d'euros sont ainsi dépensés, engloutis, digérés par la grogne sociale sans jamais l'apaiser.

Cette politique de redistribution ne suffit pas à résoudre tous les problèmes, à répondre à toutes les frustrations légitimes, ou pas, des Français.

Les solutions sont ailleurs.

3 février 2023

Bien sûr, il y a les questions de régulation des marchés, d'économie globalisée, de pactes européens.
Mais pas seulement.

La crise sociale et le malaise territorial que nous vivons aujourd'hui exigent aussi d'aller au-delà des politiques de redistribution. Il conviendrait de faire porter l'effort sur les politiques d'investissement. Il faut investir dans les territoires, pour générer de la croissance durable, de l'emploi, de la cohésion territoriale.

Investir, c'est porter un projet,
c'est permettre à chacun de lever le nez vers l'horizon,
c'est projeter le territoire, le pays tout entier et ses habitants dans l'avenir.
Investir, c'est choisir d'agir plutôt que subir.

Une collectivité qui investit ne s'appauvrit pas.
Au contraire, sans investissement pour la création et l'entretien des infrastructures, les territoires se dessèchent et les habitants se désolent.

Pour donner un cap, fédérer les populations, créer une dynamique, il faut investir.
Pour stimuler l'activité et motiver l'embauche durable, il faut investir.
Pour susciter l'implantation des entreprises, créer des emplois, redonner du pouvoir d'achat et de la dignité, il faut investir.
Pour créer du patrimoine et générer des recettes supplémentaires, il faut investir.
Ainsi, mes chers collègues, au moment où nous nous apprêtons à débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir, l'actualité vient ainsi nous rappeler que les dépenses d'investissement doivent être considérées comme une véritable urgence politique.

Y compris pour nous, les Départements, dont les dépenses sociales pèsent lourd dans nos budgets, nous devons assumer avec ambition notre rôle d'investisseur public.

Merci pour votre attention.

Je vous propose de passer à l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

5e Commission - Finances, ressources humaines, numérique

- 501 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023
- 502 AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

Motion et vœu

- « Motion de soutien à l'acquisition d'une réserve foncière au bénéfice de la future université de technologie de Tarbes » *proposée par Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées*
Soutenue par les groupes : Hautes-Pyrénées Radicalement Solidaires, Socialiste et apparentés, Communiste, Progrès et Solidarité, Nos territoires en Commun
- Vœu « Traité d'amitié et de coopération entre la République Française et le Royaume d'Espagne, dit Traité de Barcelone, et ses implications pour les Hautes-Pyrénées » *déposé par le groupe Progrès & Solidarité*

Nous abordons les dossiers tels qu'ils ont été examinés par la cinquième commission.

Deux dossiers sont à l'ordre du jour dont l'un, plus important, qui va dominer une grande partie de cette réunion, il s'agit des orientations budgétaires. Je vais donner la parole à M. Laval.

Dossier 501.

3 février 2023

Dossier n°501.
M. Laval, rapporteur.

Rapport du Président

« ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Vous trouverez en pièce jointe le rapport du débat d'orientation budgétaire 2023.

Je vous prie de bien vouloir en débattre. »

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

SOMMAIRE

RÉSUMÉ

INTRODUCTION

I. La situation de la collectivité

I.1 La situation financière

I.1.1 Evolution du fonctionnement

I.1.2 Evolution de l'épargne nette

I.1.3 Evolution de l'investissement

I.1.4 Etat de la dette

I.2 La RH

I.2.1 La structure des effectifs

I.2.2 Les dépenses de personnel

I.2.3 Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel ; démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

II. Le contexte

II.1 Les aléas

II.1.1 Une inflation importante

II.1.2 Des recettes liées à la conjoncture

II.2 Mesures nationales qui nous impactent en année pleine

II.3 Nouvelles mesures nationales introduites par les lois de finances

II.3.1 Encadrement des dépenses de fonctionnement

II.3.2 Suppression de la CVAE

II.3.3 Filet de sécurité énergétique

III. Les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels

III.1 Les recettes

III.1.1 Des recettes de fonctionnement difficiles à prévoir

III.1.2 Les recettes d'investissement

III.1.2.1 Subventions sur projets identifiés

III.1.2.2 Emprunt et autofinancement

III.2 Les orientations en matière de dépenses

III.2.1 Les dépenses de fonctionnement

III.2.1.1 Perspectives d'évolution des dépenses sociales

III.2.1.2 Perspectives d'évolution de la masse salariale

III.2.1.3 Energie

III.2.1.4 Dépenses organismes extérieurs

III.2.2 Les dépenses d'investissement (PPI)

III.2.2.1 En AP/CP

III.2.2.2 Hors AP/CP

**

SOMMAIRE

RÉSUMÉ

INTRODUCTION

Conformément à l'article L3312-1 du code général des collectivités territoriales, le Président du Conseil départemental, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif 2023, présente au Conseil départemental les orientations budgétaires pour l'exercice 2023. Le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, permettant d'évaluer le niveau d'épargne et l'équilibre budgétaire pour le Département. Ce rapport comporte également les orientations en matière d'engagements pluriannuels avec les estimations des autorisations de programme, la présentation de la structure et de l'encours de dette ainsi que les informations relatives aux ressources humaines. La préparation budgétaire est guidée, non seulement par le souci de l'action publique efficace au travers de la mise en œuvre de nos différentes politiques départementales, mais aussi par une recherche constante d'efficience et d'optimisation budgétaire, afin de maintenir la capacité financière de notre collectivité.

En effet, en raison des besoins en investissement pour concrétiser nos projets, maintenir le patrimoine de nos infrastructures et développer notre territoire, la priorité demeurera la préservation de notre capacité d'investissement. Car c'est bien le monde local qui porte les investissements publics, et assure un rôle majeur pour la croissance et l'emploi. La construction budgétaire 2023 s'inscrit cependant dans un contexte de flambée des prix de l'énergie, de tensions sur les marchés des matières premières, et de menaces qui pèsent sur la croissance et les prix, avec le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui perdure.

Selon les dernières notes de conjoncture, le retour d'un effet ciseaux marqué est plus que probable avec une hausse des dépenses supérieure à celle des recettes, et donc une diminution de l'autofinancement. En effet, les incertitudes sont fortes quant aux multiples conséquences d'une inflation importante et persistante sur les budgets locaux. Par ailleurs, les mesures 2022 de revalorisation du RSA de 4 %, de revalorisation du point d'indice, d'extension du plan Ségur de la santé et de revalorisation des salaires des personnels des services d'aide à domicile ont pesé et vont peser durablement sur les charges départementales.

En outre, la double actualité budgétaire relative au Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023 et au Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027 suscite des interrogations fortes des collectivités territoriales.

Le PLF acte la suppression de la CVAE, les Départements se voyant attribuer une nouvelle fraction de TVA. Par ailleurs, compte tenu du refus du Gouvernement, la DGF ne sera pas indexée sur l'inflation. Quant au PLPFP, qui n'est pas voté à ce jour et dont l'examen parlementaire en nouvelle lecture doit théoriquement se poursuivre au cours du premier semestre 2023, il demande un nouvel effort aux collectivités. Ces dernières devraient contribuer au redressement des comptes publics dans le cadre de "pactes de confiance", par le respect d'un plafond des dépenses réelles de fonctionnement égal à l'inflation minorée de 0,5%. Toutefois, le Gouvernement s'est engagé à neutraliser les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) dans le mécanisme de modération de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Cet engagement lèverait la contradiction selon laquelle l'État ne peut, à la fois demander une réduction de dépenses, et en imposer de nouvelles. Le principe même d'une contribution peut être remis en cause, dans la mesure où l'endettement des collectivités est autofinancé et où les budgets doivent être votés en équilibre. Un effort supplémentaire est demandé aux collectivités à l'heure où, inflation oblige, elles sont plus que jamais soumises à l'évolution de leurs dépenses. Ces contrats de confiance pénaliseraient les collectivités, comme le Département des Hautes-Pyrénées, qui ont, depuis des années, porté une attention particulière à mener une gestion vertueuse de leurs dépenses de fonctionnement.

Le Département devra donc faire face à l'accroissement de charges récurrentes, imposées sans concertation ni compensation pérenne, et qui se cumulent avec l'inflation galopante, la forte augmentation du coût des matières premières et celle de l'énergie.

Face à ces dépenses subies, une incertitude demeure quant à l'évolution des recettes corrélées à la dynamique économique.

Néanmoins, en 2023, le Département sera de nouveau mobilisé et :

- Exercera pleinement ses compétences sociales : acteur majeur en première ligne des solidarités humaines, au plus près des plus fragiles de nos

concitoyens, jeunes, personnes âgées, personnes souffrant d'un handicap ou de situation de précarité ;

- Mettra tout en œuvre pour faire face aux dépenses supplémentaires : hausse des prix de l'énergie, revalorisations salariales, dotations de fonctionnement aux collèges, contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- Conservera une politique d'investissements fondée sur l'innovation, les transitions énergétiques, la cohésion territoriale et l'attractivité de son territoire.

Ces orientations budgétaires préfigurent le budget qui sera présenté, avec comme ligne de forces les solidarités humaines et territoriales consolidées, et une politique d'investissement toujours très ambitieuse, rendue possible par une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement.

**

I. La situation de la collectivité

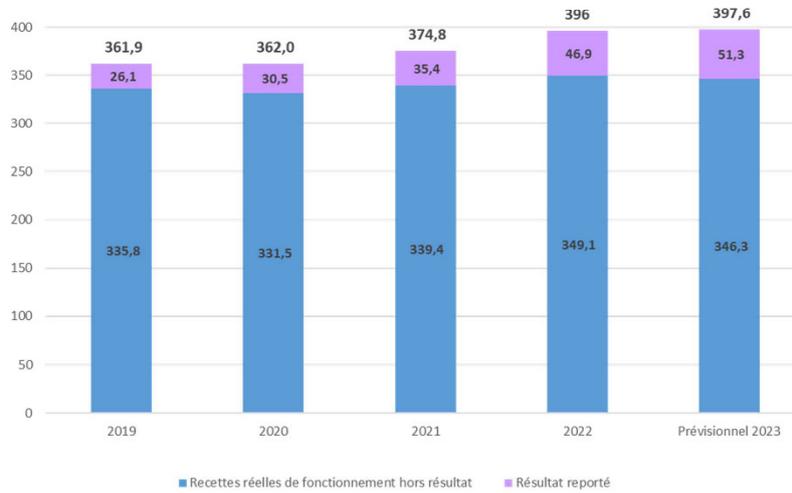
I.1 La situation financière

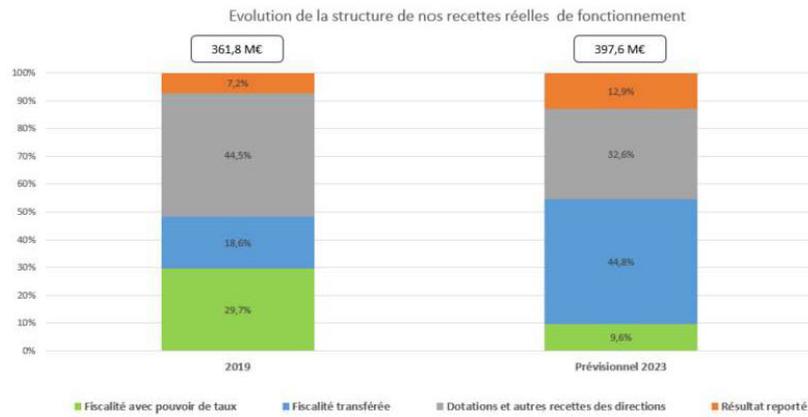
I.1.1 Evolution du fonctionnement

L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement hors résultat de 2020 à 2021 (+ 7,9 M€) s'explique principalement par la forte dynamique des DMTO (+10,7 M€). En 2022, nos recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors résultat reporté) progressent de 10,1 M€ par rapport à 2021. Cette progression est principalement due au produit de DMTO qui se maintient à un niveau record (41,4 M€) et à notre part du produit important de TVA nationale (84,4 M€).

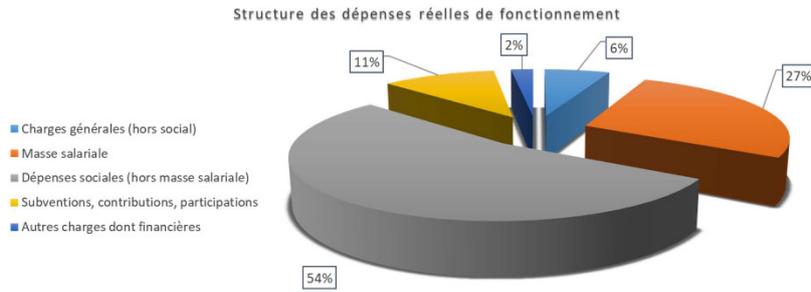
Cette augmentation de recettes (DMTO et fraction de TVA) n'explique qu'en partie la hausse de notre résultat (estimé mi-janvier à 51,3 M€), qui est aussi, depuis plusieurs années, le fruit de la maîtrise et de la gestion rigoureuse de nos dépenses réelles de fonctionnement. En outre, les dépenses imprévues (inscriptions prudentielles) non utilisées, viennent également abonder le résultat de l'exercice.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (M€)





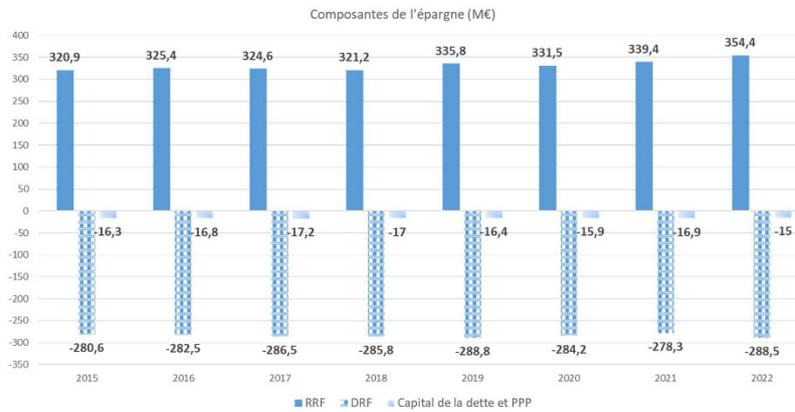
Désormais, la part de recettes sur lesquelles nous pouvons exercer un pouvoir de taux (DMTO et taxe d'aménagement), c'est-à-dire celles sur lesquelles nous pourrions agir, ne représenteraient plus que 9,6 % de notre panier de recette à compter de 2023. Or, pour la recette essentielle DMTO, nous sommes déjà au taux maximum de 4,5 % comme la quasi-totalité des Départements. En d'autres termes, le seul pouvoir de taux qu'il reste aux Départements est la possibilité de le baisser. Cela signifie que nous n'avons plus aucune prise sur nos recettes de fonctionnement. C'est pourquoi, notre attention doit se porter sur le pilotage de nos dépenses de fonctionnement.



Près de 54% de nos dépenses de fonctionnement concernent des dépenses sociales hors masse salariale (hors agents DSD et hors assistants familiaux). Sur ce volume de dépenses sociales, 60% concernent les dépenses AIS et 28% les dépenses d'hébergement, et relèvent de décisions nationales.

Les dépenses liées à la masse salariale (y compris assistants familiaux) représentent quant à elles 27% de nos dépenses de fonctionnement.

I.1.2 Evolution de l'épargne nette



Le graphique ci-dessus illustre le mécanisme de calcul de l'épargne nette. Elle équivaut à la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement (=épargne brute) à laquelle on vient soustraire le remboursement en capital de la dette (hors remboursement anticipé, le cas échéant) et le remboursement en capital du PPP routier. Nos dépenses diminuent (grâce à la mise en place de mesures techniques comme la télétransmission, la fin des CESU, le paiement différentiel sur l'hébergement), sans avoir eu, pour l'instant, la nécessité de restreindre notre périmètre de dépenses et notamment de nos politiques volontaristes. D'un autre côté, l'augmentation de certaines recettes comme vu précédemment (DMTO et fraction de TVA), concourt-elle aussi à l'augmentation de notre épargne brute et donc nette. Néanmoins nos recettes étant liées à la conjoncture, cette tendance peut rapidement s'inverser.

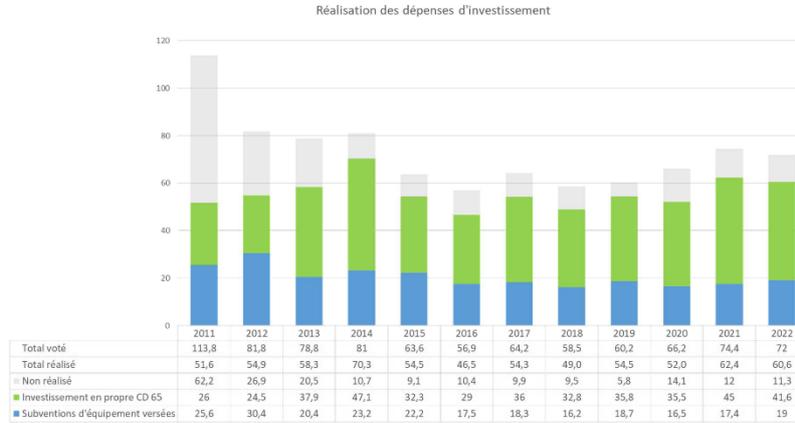


On peut observer qu'avec un remboursement en capital de la dette (hors remboursement anticipé le cas échéant) quasi constant depuis 2015, notre épargne nette a doublé entre 2015 et 2022.

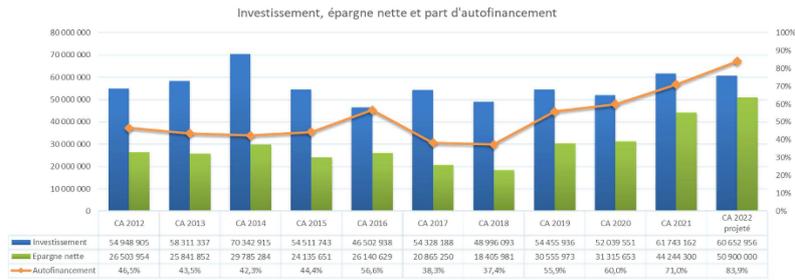
De plus, l'attention constante portée à la maîtrise et à l'optimisation de nos dépenses de fonctionnement, la construction prudentielle de nos budgets ainsi que les recettes

exceptionnellement hautes de DMTO entre 2019 et 2022, ont permis, au fil des exercices, de faire face à la pandémie et aux dépenses subies en 2021 et 2022.

I.1.3 Evolution de l'investissement



Au fil des exercices, on peut observer les effets de l'optimisation de nos dépenses d'investissement. D'une part, elles ont fait l'objet d'une « réorientation » vers le financement d'opérations sur notre propre patrimoine, et d'autre part, elles témoignent de l'effort entrepris quant à la capacité de réalisation de notre collectivité. Pour illustration, le volume d'investissement réalisé en 2022 est de 60,7 M€ contre 58,6 M€ en 2021 (hors remboursement anticipé).



Ce graphique illustre parfaitement notre situation financière actuellement saine. La progression de notre épargne nette nous permet d'augmenter au fil des ans la part d'autofinancement de nos dépenses d'investissement

I.1.4 Etat de la dette

Le niveau des taux, et la dynamique d'investissement post-crise, sont autant de variables qui font bouger les lignes d'une gestion de dette très assagie depuis dix ans. Pour faire face à un retour marqué de l'inflation, les banques centrales ont amorcé un resserrement de leur politique monétaire. La BCE a procédé à une première hausse de ses taux directeurs de 50 points de base (0,5%) en juillet, suivie d'une augmentation de 75 points de base (0,75%) en septembre ; une autre augmentation de 0,75% a suivi le 27 octobre, et porte désormais le principal taux de refinancement à 2%. Dans ce contexte, les taux longs ont significativement augmenté depuis le début de l'année.

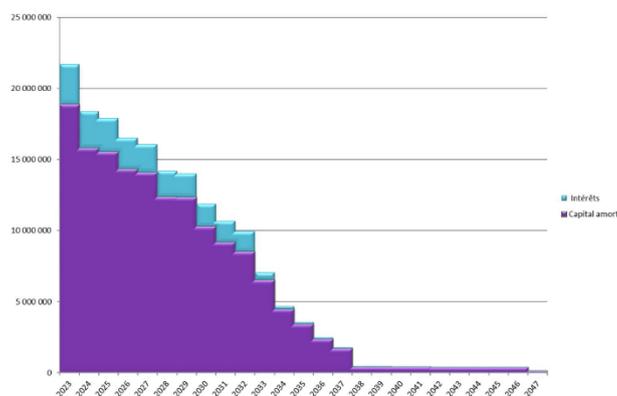
Cette très forte hausse depuis le début de l'année 2022, impacte notre stratégie en la matière. Dans ce contexte et afin de ne pas trop alourdir nos dépenses de fonctionnement sur les années futures (impact des intérêts de la dette), il s'agira d'arbitrer l'emprunt au plus juste de nos besoins, et potentiellement de lui préférer l'autofinancement, rendu possible grâce à un résultat d'exercice conséquent en 2022.

I.1.4.1 Etat de la dette propre

Le montant total de l'encours est de 154 M€. La dette du Département, hors PPP (24,1 M€) et hors emprunt Pyrenia (0,10 M€), est constituée de 43 emprunts, pour un montant de capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 de 129,8 M€. A ce jour, le taux moyen de notre encours est de 1,82 % et sa durée de vie moyenne est courte : 5 ans et 8 mois. Il est composé de 83 % de taux fixes et de 17 % de taux variables. Selon la charte Gissler, 100% de notre encours est classé en 1A : notre dette est totalement sécurisée.

A. Dette propre - Évolution des annuités

Le graphique ci-dessous présente une extinction des annuités de la dette existante au 01/01/2023.



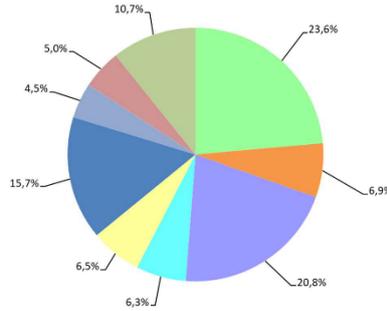
La rupture d'amortissement en capital entre 2023 et 2024 s'explique par l'extinction d'un emprunt d'équilibre Société Générale de 2010, qui représente près de 3,2 M€ de remboursement en capital par an.

B. Dette propre - Répartition de l'encours par prêteur

L'emprunt 2022 de 18 M€ a été contracté auprès de deux établissements bancaires :

- Emprunt d'équilibre de 8 M€ sur 15 ans à taux fixe 1,20% auprès du Crédit Mutuel
- Emprunt d'équilibre de 10 M€ sur 15 ans à taux fixe 1,49% auprès d'ARKEA

La Société Générale conserve toujours la première place dans notre encours, comme l'an passé, en raison notamment de l'encours lié au PPP routier. L'encours de la Caisse Française de Financement Local progresse en raison de la cession de l'ensemble des prêts Banque Postale à cet établissement bancaire.



Société Générale	36 304 059 €
Crédit Foncier	10 600 000 €
Caisse Française de Financement Local	31 973 464 €
Crédit Mutuel	9 733 333 €
ARKEA	10 000 000 €
Crédit Agricole	24 235 933 €
Caisse d'Epargne	6 923 279 €
Crédit Coopératif	7 733 333 €
Caisse des Dépôts et Consignation	16 504 107 €
Total encours	154 007 509 €

C. Dette propre - Stratégie de sécurisation de la dette

En 2013, le Département a décidé de sécuriser son encours de dette, en contractant auprès de Natixis des couvertures swap à taux fixe sur deux anciens emprunts Dexia, dont le dernier s'est terminé fin 2018, ainsi qu'un tunnel à prime nulle sur un contrat Crédit Foncier.

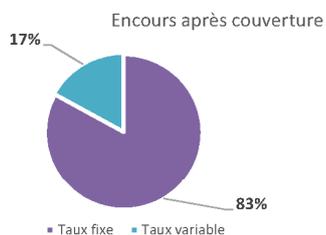
Les caractéristiques du tunnel toujours en cours sur un emprunt Crédit foncier sont les suivantes :

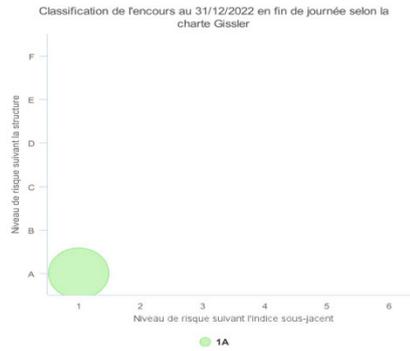
- Notionnel au 28/06/2013 : 14 500 000 €
- Date début de l'opération : 28/06/2013
- Date fin de l'opération : 28/12/2027
- Taux d'origine : Euribor 6 mois + 1,95% de marge
(échéance au 28 juin et au 28 décembre de chaque année)

La sécurisation totale sur ce dernier contrat est importante. La mise en place d'un tunnel à prime nulle nous donne les garanties suivantes :

- Le taux maximal payé sur l'échéance est limité par un taux plafond de 3%,
- Le Département profite d'éventuelles baisses de taux, ne pouvant néanmoins se situer en deçà de 1,09%,

Cette stratégie s'illustre par un encours constitué d'une grande majorité de taux fixe (83%), et une dette du Département très sûre. Elle est entièrement classée en 1A c'est-à-dire sans risque de taux.





I.1.4.2 État de la dette garantie

A la fin de l'exercice 2022, l'encours de dette garantie est de 260,6 M€.

A. État des garanties accordées sur l'exercice

Domaine	Nombre d'emprunts	Nombre de lignes	Part garantie en 2022
Logement social	10	23	9 M€
Autres (Sanitaire et social et Maisons de retraite)	1	2	0 M€
Totaux	11	25	9 M€

En 2022, les garanties accordées ont été moins nombreuses qu'en 2021, et elles ont porté sur un montant moins important. En effet, en 2021, le Département avait accordé sa garantie sur 10,4 M€, contre 9 M€ en 2022.

B. Les ratios légaux en matière de dette garantie

Les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes morales de droit public ou bien accordées aux bailleurs sociaux pour les interventions en matière de logement social (CAA Bordeaux du 20 décembre 2005, loi du 5 mars 2007 modifiant le DALO et loi SRU de 2000), ne sont soumises à aucune disposition particulière.

S'agissant des personnes privées, les garanties d'emprunt sont encadrées par 3 règles prudentielles cumulatives, visant à limiter les risques :

- Le plafonnement global ou ratio budgétaire ;
- La division du risque entre débiteurs ;
- Le plafonnement par opération.

B.1. Ratio n°1 : le plafonnement global (ratio budgétaire)

L'article L 3231-4 CGCT dispose que le total des annuités d'emprunts directs et garantis (hors logement social) doit être inférieur à 50% des recettes réelles de fonctionnement.

En détail ci-dessous, $A / B \times 100 < 50\%$

Le total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice
+ Le total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice
+ L'annuité nette de la dette de l'exercice
- Les provisions pour garanties d'emprunt
= Total des annuités d'emprunts directs et garantis de l'exercice (A)
Recettes réelles de fonctionnement (B)

Nous respectons le ratio légal budgétaire, soit 33,2 M€ / 397,5 M€ à ce jour, égal à 8,4 % (pour un ratio maximum autorisé à 50%).

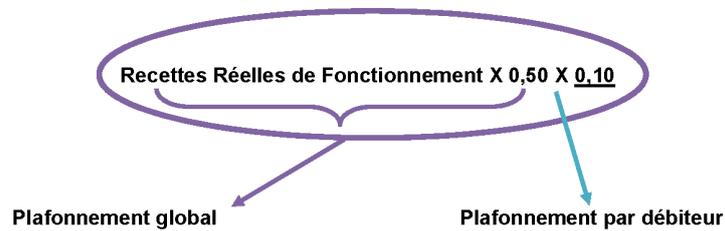
Mais ce ratio n'est pas totalement significatif dans notre cas car les annuités relatives au logement social sont exclues de ce ratio : elles représentent 11,7 M€ au 31 décembre 2022.

Si nous calculions ce ratio en incluant les annuités du logement social, il serait à ce jour de $44,9 \text{ M€} / 397,5 \text{ M€}$ soit de 11,3 %.

B.2. Ratio n°2 : la division du risque entre débiteurs

La Loi n°88-13 du 5 janvier 1998 dispose que le montant des annuités garanties par une collectivité au profit d'un même débiteur, et exigibles au titre d'un exercice, est plafonné à 10% du montant total des annuités susceptibles d'être garanties (=ratio précédent), soit 1/10^{ème} de la capacité à garantir d'une collectivité.

Le montant maximal des annuités garanties au profit d'un même débiteur, correspond donc à 5% des recettes réelles de fonctionnement :



B.3. Ratio n°3 : le plafonnement par opération

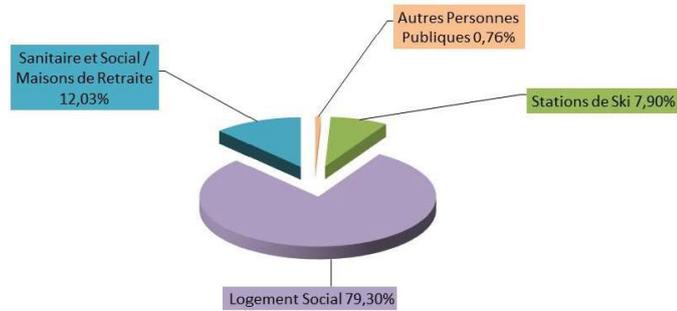
La loi n°88-13 du 5 janvier 1998 a instauré ce ratio pour partager le risque avec les banques, pour qu'elles évaluent sérieusement les risques présentés par les projets de leurs clients privés, et que le risque supporté par les garants du secteur public local soit également divisé en limitant la quotité garantie.

La quotité maximale susceptible d'être garantie à une personne privée par une ou plusieurs collectivités, ne peut excéder 50% (art D1511-35 CGCT). Ainsi, lorsque plusieurs collectivités territoriales garantissent un même emprunt, la garantie totale octroyée ne peut pas dépasser 50% du montant de l'emprunt.

Par exception,

- La quotité maximale peut être portée à 80% pour les opérations d'aménagement conduites en application des articles L 300-1 et L 300-4 du Code de l'urbanisme (mise en œuvre d'un projet urbain, d'une politique locale de l'habitat, organisation du maintien de l'extension ou de l'accueil des activités économiques, actions en faveur du développement des loisirs et du tourisme, réalisation d'équipements collectifs ou de locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, et actions pour permettre le renouvellement urbain, la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels) ;
- Cette disposition limitant le montant maximum de la garantie accordée, n'est pas applicable aux organismes privés d'intérêt général (tels que définis dans les articles 200-1-b du CGI et 238 bis 1-a CGI).

C. État de la dette garantie par type de bénéficiaire



Sans surprise, le logement social est de loin le principal secteur dans lequel le Département a accordé le plus de garanties d'emprunt. Il représente plus du trois quarts de nos garanties.

D. État de la dette garantie par bénéficiaire

Tous secteurs confondus, les principaux bénéficiaires (encours supérieurs à 3 M€) sont par ordre décroissant : l'OPH, Promologis, le SIVU du Tourmalet, la SEMI de Tarbes, le groupe SCAPA, le SIVAL, et l'association Notre Dame des Douleurs (située à Bagnères-de-Bigorre).

État de la dette garantie par bénéficiaire au 31/12/2022

Bénéficiaire	Encours au 31/12/2022	Annuité
BAREGES syndicat intercommunal des thermes	827 391	63 341
PLATEAU DE LANNEMEZAN communauté de communes	37 422	21 063
TRIE SUR BAISE commune pour le CCAS	680 132	91 473
VALLEE DU LOURON syndical thermal et touristique de la haute	446 250	25 493
Autres Personnes Publiques	1 991 194	201 369
ARAGNOUET - station de ski	470 550	129 153
AURE 2000 - station de ski	1 584 498	302 233
CAUTERETS - REGIE municipale Espace Cauterets - station de ski	0	192 724
GAVARNIE CEDRE - station de ski	57 730	4 759
LUZ - REGIE - station de ski	140 284	211 510
PEYRAGUDES - SEMAP - station de ski	2 999 890	727 061
TOURMALET - SIVU (incluse dette régie Tourmalet dissoute)	10 759 607	546 856
VAL LOURON - SIVAL syndicat intercommunal du Val Louron	4 578 902	201 588
Stations de Ski	20 591 460	2 315 885
AXENTIA	2 423 691	91 699
CARITAS HABITAT	250 093	3 429
ERILIA	1 501 081	57 767
ICF ATLANTIQUE	1 034 986	45 232
OPH DES HAUTES PYRÉNÉES	128 550 703	7 196 394
PROMOLOGIS	64 550 435	3 672 919
TARBES - SEMI de Tarbes	8 320 388	602 595
Logement Social	206 631 377	11 670 035
ADAPEI Asso départementale amis parents des enfants inadaptés	206 452	208 971
ADMR Fédé départementale aide à domicile en milieu rural	28 594	3 951
ANRAS Asso nationale de recherche et d'action sociale	126 926	31 802
ASEI - Agir Soigner Eduquer Insérer	770 833	69 431
CAMSP Centre d'action médico social précoce	230 023	7 601
CAPVERN - SOLEIL ET BIGORRE maison enfants diététique thermale	965 391	102 550
CH Astugue Centre de réadaptation Le Montaigu	46 832	49 408
CH Bigorre Tarbes et Vic - CHB Centres hospitaliers de Bigorre	2 208 888	135 937
CH Lannemazan	1 745 197	133 619
EPAS 65 Ets public accompagnement et soins Hautes Pyrénées	2 772 712	155 856
IME Institut médico éducatif Jean-Marie Larrieu	204 000	44 248
Paralysés de France	1 534 811	131 646
Père le Bideau MECS Saint Joseph	747 594	54 475
Sanitaire et Social	11 588 254	1 129 494
ARGELES GAZOST EHPAD Canarie Vieuzac	798 563	173 879
GALAN - Accueil du Frère Jean - maison de retraite	1 407 936	125 689
MAUBOURGUET EHPAD Résidence Emeraude	2 549 639	143 454
RABASTENS DE BIGORRE EHPAD Curie Sembres	2 896 821	244 098
SAINTE FRAI Hôpital Notre Dame Douleurs - maison retraite	4 108 840	382 864
SCAPA	8 009 522	520 271
Maisons de Retraite	19 771 322	1 590 255
Total Général	260 573 606	16 907 038

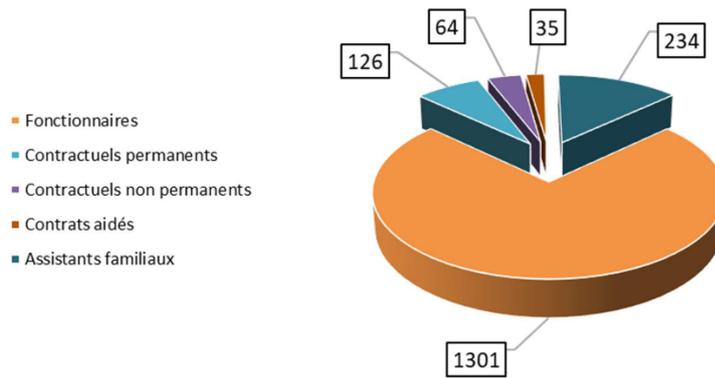
I.2 La RH

L'ensemble des éléments chiffrés concernant les Ressources Humaines sont arrêtés au 31 décembre 2022.

I.2.1 La structure des effectifs

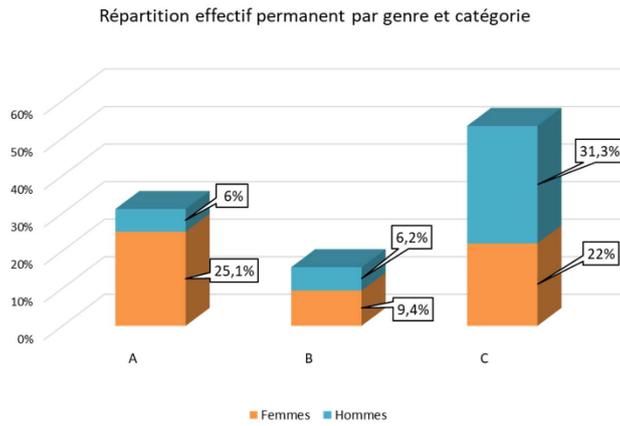
L'effectif total de la collectivité est de 1 760 agents, de droit public ou de droit privé, permanents ou temporaires, travaillant pour le Département ou mis à disposition / détachés auprès de tiers organismes.

Répartition statutaire des 1 760 agents



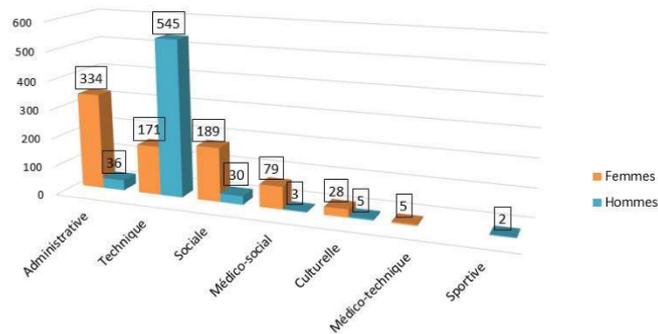
La collectivité privilégie l'emploi titulaire : elle ne recourt à l'emploi contractuel qu'en l'absence de fonctionnaires répondant aux exigences du poste ou sur des emplois spécifiques et ponctuels, par exemple les déneigeurs volontaires ou les contrats de projet.

L'effectif permanent est réparti entre 56,5 % de femmes et 43,5 % d'hommes.



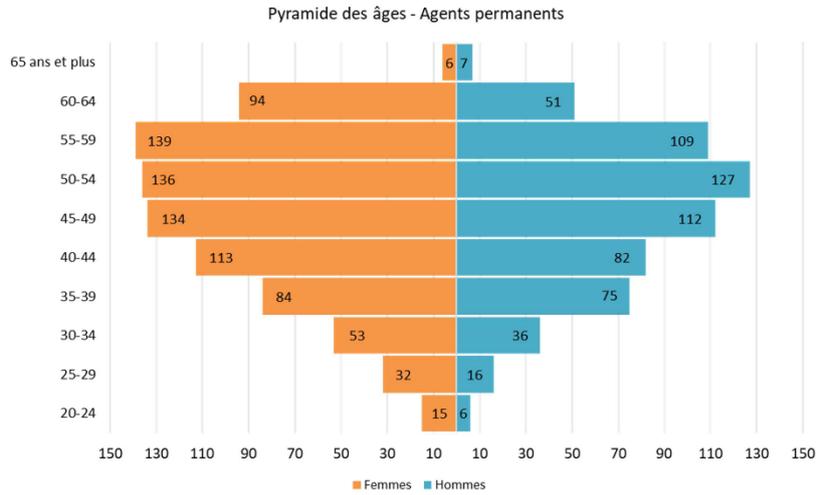
L'écart important entre les femmes et les hommes en catégorie A s'explique par le passage dans cette catégorie d'un grand nombre d'agents des filières sociale et médico-sociale qui relevaient auparavant de la catégorie B (assistants socio-éducatifs, infirmières...), postes essentiellement occupés par des femmes. Cela a en partie contribué à réduire le nombre de postes en catégorie B.

La répartition des effectifs permanents par filière est la suivante :

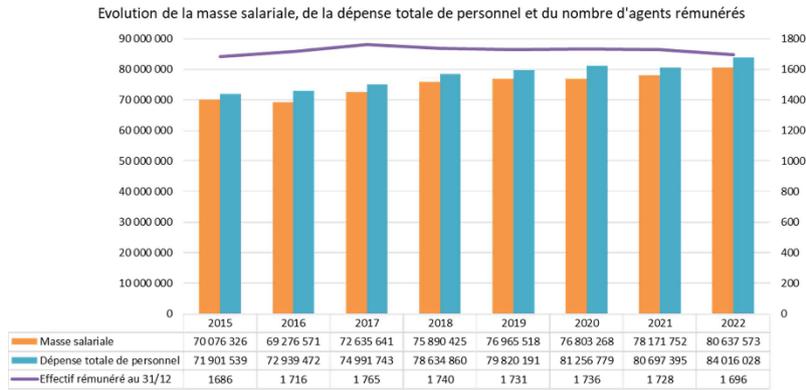


Les métiers du Département se répartissent principalement sur les filières technique, administrative et du social (sociale et médico-sociale) ce qui correspond à l'exercice de nos missions.

L'âge moyen des agents sur postes permanents est de 47,6 ans. La pyramide des âges de la collectivité fait apparaître clairement la problématique de l'augmentation des départs en retraite ces prochaines années. 669 agents sur postes permanents soit 47% de l'effectif permanent ont aujourd'hui plus de 50 ans.



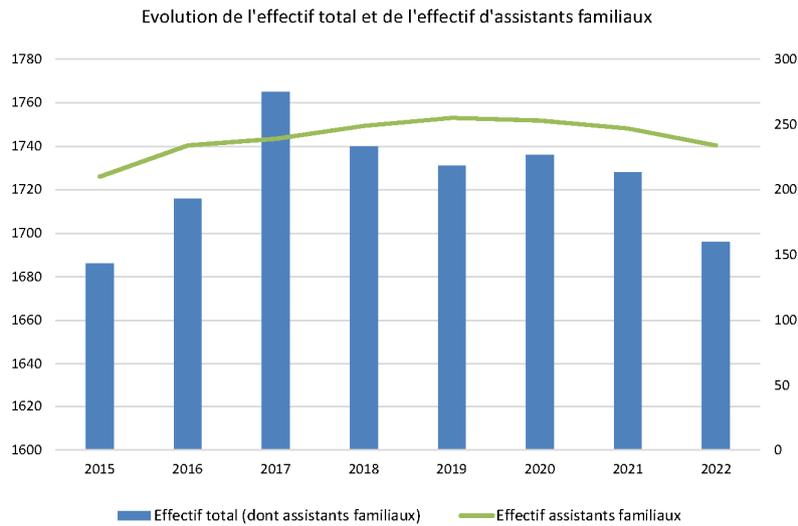
I.2.2 Les dépenses de personnel



La masse salariale comprend l'ensemble des salaires payés par la collectivité, y compris les assistants familiaux. Elle est estimée à 28% des dépenses réelles de fonctionnement.

La dépense totale de personnel comprend la masse salariale à laquelle s'ajoutent diverses charges (frais de déplacement, formations, prestations sociales, équipements de protection individuelle, aménagements de postes, indemnités chômage, frais de publicité pour recrutement...). Elle est estimée à 29,2% des dépenses réelles de fonctionnement.

Depuis plusieurs années, la collectivité poursuit une politique de maîtrise de sa masse salariale par la maîtrise de ses effectifs, mais elle subit néanmoins les effets inflationnistes des mesures nationales d'augmentation salariale (SMIC et indice plancher, point d'indice, primes catégorielles...).



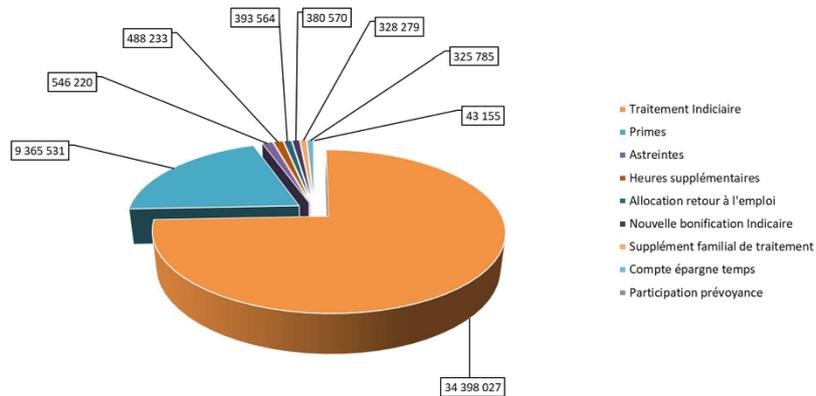
Le pic de 2017 correspond à l'intégration définitive des agents du parc routier dans les effectifs départementaux. La baisse à partir de 2018 correspond à la mise en place d'un encadrement du recours aux remplacements.

Depuis 2020, se dessine une tendance à la baisse des effectifs, liée à la fois à l'importance des départs en retraite et à la difficulté à recruter sur certains métiers qui sont aujourd'hui en tension, dont les assistants familiaux.

La baisse des effectifs en 2022 s'explique en outre par la réorganisation de la viabilité hivernale, qui fait moins appel aux contractuels externes.

➤ **Rémunération**

Eléments de rémunération 2022 pour les agents permanents



Le régime indemnitaire concerne tous les agents sur postes permanents.

Le supplément familial de traitement ne concerne que les agents ayant des enfants de moins 20 ans à charge.

La nouvelle bonification indiciaire est versée réglementairement selon certains critères liés à l'exercice des fonctions (encadrement, accueil...).

Les heures supplémentaires constituent l'exception par rapport à la règle de la récupération horaire : elles sont limitées à certaines fonctions (exemples : exploitation des routes, communication).

Moyenne et médiane des salaires net par catégorie

		Net mensuel (sans supplément familial de traitement)
Catégorie A	Moyenne	2 598
	Médiane	2 541
Catégorie B	Moyenne	2 101
	Médiane	2 564
Catégorie C	Moyenne	1 781
	Médiane	1 935

Le faible écart entre le salaire médian et le salaire moyen reflète l'équité de répartition de la rémunération entre tous les agents de la collectivité.

Pour les catégories C, l'écart est lié à un versement plus important des astreintes et heures supplémentaires pour les agents des routes.

Pour les catégories B, cet écart est corrélé à la pyramide des âges avec davantage d'agents en fin de carrière qu'en début.

➤ Répartition des avantages en nature au sein de la collectivité

Bénéficiaires	Logement	Voiture
Directeur général des services		X
Directeur de cabinet		X
Directeur Général Adjoint		X
Agents accueil collègues	X	
Agent assurant une veille sécuritaire au parc routier	X	

I.2.3 Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel ; démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

A l'instar des précédents exercices, les contraintes financières qui s'imposent aujourd'hui aux collectivités nécessiteront une vigilance toute particulière sur la maîtrise de l'évolution des effectifs.

La pyramide des âges de la collectivité montre une augmentation des départs à la retraite dans les prochaines années : sur 4 ans, ce sont près de 200 agents (hors assistants familiaux) qui sont concernés. Ces données vont néanmoins dépendre fortement des réformes des retraites en cours et à venir et vont venir impacter très différemment les secteurs d'activité de la collectivité : les routes et les collèges sont particulièrement concernés.

Par ailleurs, le marché de l'emploi public – au-delà du sujet de l'attractivité des territoires – montre des signes de tension de plus en plus forts sur un certain nombre de métiers à qualifications spécifiques : médecine professionnelle, agents des routes, techniciens et ingénieurs en informatique, agents comptables, cadres du social, assistants familiaux...

Les besoins de remplacement seront obligatoirement réinterrogés au regard de l'évolution des métiers et dans le cadre de l'organisation du travail.

II. Le contexte

II.1 Les aléas

II.1.1 Une inflation importante

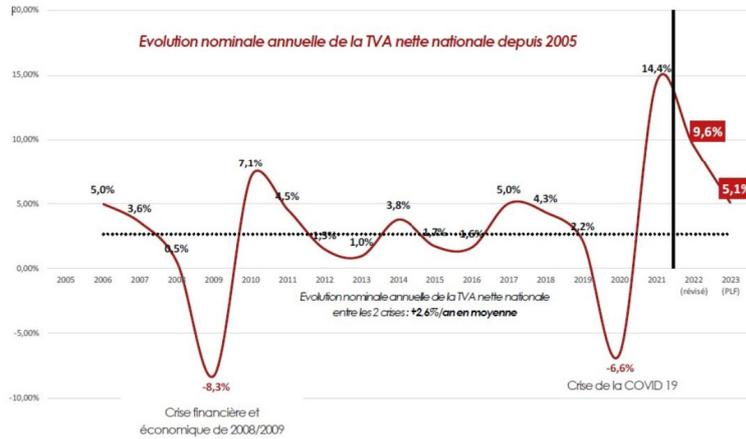
Le net rebond de l'activité économique au niveau international, suite à la pandémie, a généré dès 2021 des tensions fortes, synonymes de difficultés d'approvisionnement et de hausse des prix (composants, transport, matières premières). Début 2022, le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a aggravé le renchérissement des prix sur les matières premières, notamment sur les céréales, et encore plus sur l'énergie. Même si sous l'effet des mesures gouvernementales mises en place pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur le gaz et

l'électricité, ristourne sur les carburants...), l'inflation est restée plus contenue en France que dans l'ensemble de la zone Euro (6,2% sur un an en octobre 2022 contre 10,6% en zone Euro).

Ce taux d'inflation important a impacté nos dépenses d'énergie et de matières premières, mais aussi a favorisé nos recettes liées à la part de TVA nationale, venue remplacer la taxe foncière sur les propriétés bâties. Egalement, afin d'essayer de ramener progressivement ce taux d'inflation à 2%, les banques centrales ont décidé d'augmenter leurs taux directeurs.

II.1.2 Des recettes liées à la conjoncture

Ce contexte économique incertain doit être pris en compte dans la définition de nos orientations budgétaires à court et moyen terme, d'autant plus qu'une grande partie de nos recettes dépendent de la conjoncture économique, notamment les DMTO et la TVA nationale. En effet, si la fraction de TVA nationale revenant au Département est fixe (0,0413 %), l'assiette (le produit national de TVA) à laquelle elle s'applique demeure sensible aux aléas économiques, et est soumise à d'importantes variations difficilement prévisibles.



Source : Ressources Consultants Finances

La compensation de la CVAE (impôt supprimé dans la loi de finances pour 2023 votée le 21 décembre 2022) est également basée sur une part de TVA, et rend ainsi près de 90 M€ de nos recettes dépendantes du produit national de TVA.

Par ailleurs, l'augmentation des taux directeurs par les banques centrales va rendre moins accessibles les crédits aux particuliers, ralentissant probablement la dynamique exceptionnelle du marché immobilier de 2021 et 2022, et pouvant diminuer de fait nos recettes DMTO. Aussi, notre stratégie de recours à l'emprunt, généralisée sur des taux fixes ces dernières années, devra être revue pour maintenir une gestion optimale de notre dette.

II.2 Mesures nationales qui nous impactent en année pleine

Aux augmentations de dépenses liées à l'énergie, sont venues s'ajouter des mesures nationales diverses fin 2021 et durant tout l'exercice 2022, qui, appliquées en année pleine, induisent une augmentation subie de plus de 20 M€ des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2023.

Ces mesures, principalement de revalorisations salariales dans le secteur social (loi Ségur, loi Taquet, avenant 43...) mais également dans tout le secteur public (revalorisation du point d'indice des fonctionnaires) sont pérennes, et vont donc s'appliquer sur nos budgets futurs, mais également sur les budgets de nos partenaires. Sans remettre en cause les objectifs poursuivis par ces mesures, leurs financements sont imposés aux collectivités, notamment aux Départements, et pourraient s'ajouter à une perte potentielle de recettes conjoncturelles. Cela viendrait réduire, dans les prochains exercices, nos marges de manœuvre sur la section de fonctionnement, et la capacité d'autofinancement de notre politique ambitieuse d'investissement.

II.3 Nouvelles mesures nationales introduites par les lois de finances

Alors que le projet de loi de programmation des finances publiques (2023-2027) a été abandonné faute de majorité au Parlement, la loi de finances pour la sécurité sociale pour 2023 votée le 7 décembre et la loi de finances pour 2023 votée le 21 décembre ont été adoptées par le recours à l'article 49.3 de la constitution.

Pour les Départements, si dans l'ensemble les dotations restent stables après le rejet de la proposition de l'ADF d'indexer la DGF sur l'inflation, de nouvelles mesures affectent les constructions budgétaires.

II.3.1. Encadrement des dépenses de fonctionnement

Ce dispositif d'encadrement était initialement inscrit dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027, puis il a été transféré dans le projet de loi de finances pour 2023, et enfin réintégré dans le projet de loi de programmation qui n'est pas voté à ce jour et dont l'examen parlementaire en nouvelle lecture doit théoriquement se poursuivre au cours du premier semestre 2023.

Ce projet de loi précise qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, les collectivités territoriales présentent leur objectif concernant l'évolution en valeur de leurs dépenses réelles de fonctionnement, pour chacun de leur budget. Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement s'établit comme suit :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement.	+3,8%	+2,5%	+1,6%	+1,3%	+1,3%

Le « contrat de confiance » a pour objectif de ramener le déficit public à 3% du PIB, et de stabiliser la dette à l'horizon 2027. Le principe s'inspire des « contrats de Cahors » 2018-2020 mais les modalités diffèrent :

- Sont concernées les collectivités locales ayant un budget de plus de 40 M€,
- L'augmentation des dépenses de fonctionnement est limitée à hauteur de l'inflation moins 0,5 %

Le projet prévoit toujours que les dépenses réelles de fonctionnement sont retraitées des dépenses exposées au titre du revenu de solidarité active, de l'allocation

personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, mais le périmètre précis des dépenses concernées reste à être défini.

II.3.2. Suppression de la CVAE

Malgré l'opposition des Sénateurs, la suppression de la CVAE est actée dans la loi de finances. Elle s'étalera sur 2 ans pour les entreprises, mais sera totalement effective dès 2023 pour les collectivités.

En raison du décalage de 2 ans du versement de cette recette de l'Etat vers les Départements, l'ADF a obtenu d'intégrer la dynamique de l'activité économique de 2021 dans la recette que les Départements auraient dû toucher en 2023, et donc dans le calcul de la compensation.

Ainsi, cette compensation, sous forme de transfert d'une nouvelle part de TVA, sera égale à la moyenne des recettes perçues (ou qui auraient dû être perçues) sur les 4 derniers exercices (de 2020 à 2023). La recette, pour les Départements, dépendra de l'évolution du produit national de TVA.

Comme vu auparavant, 10 M€ supplémentaires de nos recettes deviennent dépendants de la conjoncture économique, ce qui réduit d'autant la visibilité sur les prévisions budgétaires.

Dans sa version finale, la loi de finances pour 2023 prend en compte le fonds de péréquation de la CVAE (1,3 M€ en 2022). De même, il faudra être vigilant sur le devenir du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR pour 7,7 M€ chaque année) dans les projets de loi de finances des exercices futurs.

II.3.3 Filet de sécurité énergétique

Comme la Première ministre s'y était engagée, le « filet de sécurité » a vu ses seuils baisser, pour le rendre plus accessible. Concrètement, le critère de perte d'épargne brute est passé de 25% à 15%, et celui concernant l'augmentation des dépenses d'énergie supérieur à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement a été supprimé. Même au vu de ces critères assouplis, notre Département ne sera pas éligible à ce dispositif dans la mesure où son épargne brute augmente.

Pour les collectivités éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement. Autant dire que cette mesure ne s'appliquera réellement qu'aux collectivités dont les dépenses d'énergie représentent une part importante de leur budget.

En conclusion de cette partie, il convient de retenir que les incertitudes sur les constructions budgétaires à venir vont en s'amplifiant. Au manque de visibilité sur l'évolution du contexte économique, viennent s'ajouter l'inconnue relative aux recettes conjoncturelles et un possible nouvel encadrement des dépenses des collectivités, dont il reste à définir précisément la mise en œuvre.

C'est dans ce contexte difficile que la consolidation de nos perspectives pluriannuelles doit être faite. Néanmoins, les indicateurs budgétaires précis mis en place dans notre collectivité et appuyant nos analyses depuis plusieurs années, nous donnerons quelques repères bienvenus pour faciliter le tracé de notre trajectoire future.

III. Les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels

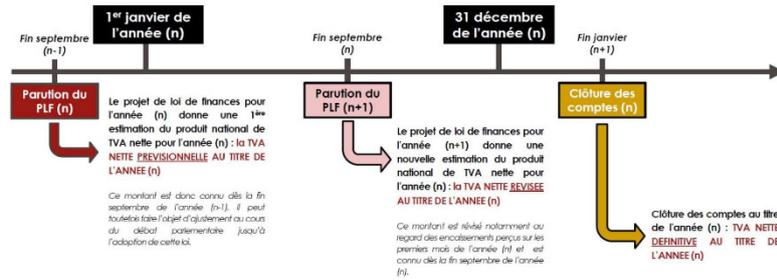
III.1 Les recettes

III.1.1 Des recettes de fonctionnement difficiles à prévoir

Pour le budget 2023, il nous faudra définir les inscriptions budgétaires notamment sur des recettes volatiles, et donc nous interroger sur :

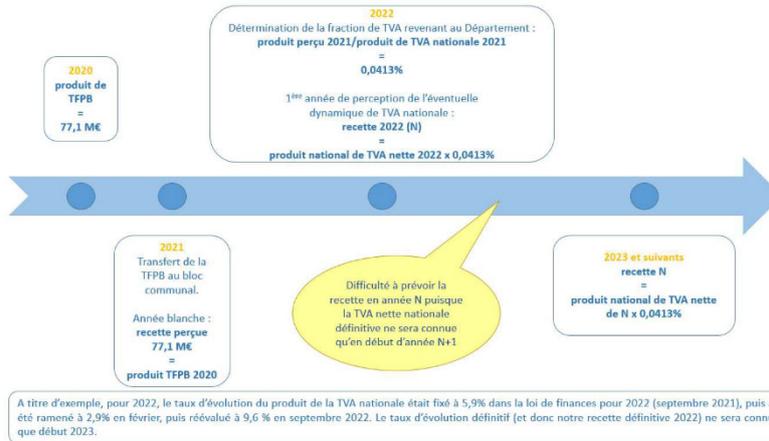
- Le montant de la part de TVA qu'il faudra inscrire en tout ou partie, au risque de devoir revenir en cours d'année sur des autorisations de dépenses si le produit national évolue de manière moins favorable que prévu. En effet, la recette définitive de TVA est calculée sur le produit de la TVA nationale nette (déduction faite des remboursements) de l'exercice N, produit national qui n'est connu qu'en N+1. Le schéma ci-dessous illustre les différentes étapes de révision des estimations au cours d'un exercice.

3 montants de TVA nette pour une année donnée : TVA nette prévisionnelle, TVA nette révisée et TVA nette définitive



Source : Ressources Consultants Finances

Pour rappel, illustration ci-après du mécanisme de remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par une fraction de la TVA nationale :



- Le montant des DMTO à inscrire, en tenant compte de la remontée des taux bancaires qui pourrait infléchir la dynamique du marché immobilier. Egalement, au vu de l'augmentation de ces taux bancaires, il conviendra de définir le niveau de l'emprunt d'équilibre fortement dépendant du résultat de l'année 2022 et de notre capacité d'autofinancement.

III.1.2 Les recettes d'investissement

Outre l'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement et la dotation de FCTVA (projection de 6,5 M€ au regard des investissements réalisés en 2022 soit 60,7 M€), le financement des investissements est complété par des subventions reçues ou attendues sur des projets identifiés, et par le recours à l'emprunt.

III.1.2.1 Subventions sur projets identifiés et FCTVA

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque année, les prévisions de recettes par DGA, sur des projets identifiés, et également la recette de FCTVA attendue au regard des CP inscrits dans le PPI dépenses.

Il s'agit essentiellement des subventions DSID (dotation de soutien à l'investissement des Départements) sur les bâtiments et collèges et de subventions relatives à la construction des archives départementales.

DGA	2023	2024	2025	2026	2027
DDL	0,4				
DCBN	5,6		0,8		
DRM	0,6	0,07		0,5	
FCTVA estimé (base crédits inscrits au PPI fin 2022)	5,5	8,3	7,7	6,7	6,3
Total recettes	12,1	8,37	8,5	7,2	6,3

III.1.2.2. Emprunt et autofinancement

Le recours à l'emprunt pèse sur les deux sections de notre budget :

- D'une part en fonctionnement avec les intérêts d'emprunt,
- Et d'autre part, en investissement avec le remboursement en capital de l'emprunt.

Pour rappel, une des conditions de l'équilibre budgétaire consiste dans l'obligation de rembourser le capital de la dette par des ressources propres (conférer graphique sur l'épargne nette en page 9). Toute augmentation de l'emprunt en année N impacte le budget en année N+1 et donc la capacité d'autofinancement.

➤ Etat des lieux 2023 des remboursements liés à l'emprunt

Le taux du livret A est passé de 0,5% à 2% en moins d'une année. L'impact sur nos frais d'intérêts pour 2023 sera important, car 5 de nos contrats d'emprunts sont indexés sur la base du livret A. L'augmentation du coût des intérêts liés uniquement au Livret A sera de +227% par rapport à 2022 (soit +81 000 €).

Les mouvements à la hausse des marchés vont également fortement impacter nos contrats indexés sur des Euribors : 5 contrats seront concernés en 2023, avec une augmentation de +136% des intérêts (soit + 287 000 €).

Globalement, l'augmentation des index révisables engendre une hausse de près de 368 000 € sur nos intérêts d'emprunt (section de fonctionnement).

C'est dans ce contexte de remontée rapide de taux que nous pouvons nous satisfaire d'avoir opté pour une dette plus que majoritairement fixe (83%) et donc sécurisée, nous préservant de la volatilité des marchés. Pour rappel, l'emprunt d'équilibre en 2022 a été contractualisé à des taux fixes très compétitifs car en-dessous des marchés (10 M€ à 1,49% sur 15 ans et 8 M€ à 1,20% sur 15 ans), juste avant la remontée survenue au cours du 2^{ème} trimestre 2022.

En termes de remboursement en capital, l'annuité se situe autour de 16,6 M€, légèrement au-dessus des annuités antérieures, car nous avons emprunté stratégiquement 18 M€ en 2022.

➤ Lien entre le recours à l'emprunt et l'autofinancement net

A ce jour, grâce au résultat élevé de l'année antérieure et aux efforts réalisés pour contenir nos dépenses de fonctionnement, nous dégageons un niveau d'épargne brute important qui nous permet de rembourser les annuités en capital des emprunts passés, tout en préservant une épargne nette importante, permettant de financer une grande part de nos investissements.

⇒ Orientation : compte-tenu de ce contexte, une hypothèse de travail pourrait être une inscription moins importante en 2023. Ceci permettrait d'une part de désendetter la collectivité, et d'autre part, de minimiser l'impact du remboursement en capital de l'emprunt sur l'exercice 2024. En effet, vu l'incertitude sur les taux, il serait préférable, en 2023, de privilégier la part de ressources propres dans le financement de nos investissements pour préserver nos capacités futures par rapport au recours à l'emprunt.

III.2 Les orientations en matière de dépenses

Comme nous n'avons aucune latitude sur l'optimisation de nos recettes de fonctionnement, il nous faut piloter finement les dépenses de fonctionnement afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement et au-delà, de dégager suffisamment d'autofinancement pour la section d'investissement.

III.2.1 Les dépenses de fonctionnement

III.2.1.1 Perspectives d'évolution des dépenses sociales

Comme vu précédemment, les dépenses sociales représentent 54 % de notre budget de fonctionnement. La grande majorité de ces dépenses s'imposent à nous.

Des décisions nationales récentes ont rajouté des dépenses obligatoires qui viennent réduire nos marges de manœuvre : financement de la revalorisation salariale des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), augmentation du RSA de 4% compensée partiellement en 2022 mais non-compensée à partir de 2023...

⇨ Orientations :

- ✓ Apprécier l'évolution de nos politiques en matière sociale au moyen d'indicateurs.
- ✓ Maintenir notre décision de financer l'augmentation des salaires dans les SAAD, à hauteur du forfait horaire complémentaire défini par l'Etat, dans le prolongement de la décision de la CP du 25 novembre 2022.

III.2.1.2 Perspectives d'évolution de la masse salariale

Pour 2023, les dépenses de masse salariale devraient atteindre 82 M€, soit une augmentation de l'ordre de 1,7% par rapport au réalisé 2022 du fait, à la fois des nouvelles dépenses décidées au niveau national et de l'évolution mécanique du glissement vieillesse technicité (GVT).

Concernant les nouvelles dépenses décidées au niveau national, les différentes attributions de primes et revalorisations diverses (minima sociaux, point d'indice, etc.) qui avaient nécessité une inscription supplémentaire en DM2, doivent maintenant être inscrites en année pleine.

Mesures réglementaires nationales	Montants en année pleine
Revalorisation CAT C et filière médico-sociale	106 800 €
Révision indice plancher 1 ^{er} mai	153 400 €
Conférence des métiers du social au 1 ^{er} avril (aujourd'hui obligatoire pour la MDEF)	102 749 €
Dégel du point d'indice 3,5% au 1 ^{er} juillet	1 787 830 €
Segur 2 - CTI social 488 000€ rappel au 1 ^{er} avril 2022	650 000 €
Total	2 800 779 €

Concernant le glissement vieillesse technicité (GVT), il comprend les effets mécaniques de l'avancement de carrière. A titre indicatif, en 2022 il est estimé à 0,7 M€.

III.2.1.3 Energies

La hausse des prix pèse directement sur notre budget. Néanmoins, les dépenses d'énergie, hors collèges, ne représentent « que » 2,4 M€ (soit 0,8% de nos dépenses de fonctionnement). Cette hausse pèse également de façon indirecte à travers les contributions et participations que nous versons à des structures extérieures (collèges, SDIS...). La collectivité a mis en place, il y a déjà plusieurs années, une stratégie énergie, afin d'optimiser nos dépenses en la matière. Le contexte actuel nous conforte donc dans l'idée de poursuivre l'ensemble des mesures existantes, et de les parfaire.

⇒ Orientation : développer les marchés de performance en matière de fourniture d'énergie

Le Département fait déjà partie d'un groupement de commande d'achat des énergies (gaz et électricité) porté par le SDE 81 pour l'ensemble de ses bâtiments départementaux. Le marché électricité est détenu par EDF, et le marché gaz est détenu par Total énergie. Les marchés courent du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Nous avons également proposé aux collèges d'adhérer à ce groupement de commande : 13 collèges ont répondu favorablement pour l'électricité et 6 collèges ont répondu favorablement pour le gaz. Les achats d'énergies sont donc réalisés par le SDE 81 en anticipation des besoins.

Nous avons également un groupement de commande pour le marché de maintenance des installations de chauffage/ventilation/climatisation avec intéressement. Seulement 12 collèges y ont adhéré. L'orientation prévue pour le prochain marché (fin 2023), est d'ouvrir l'intéressement aussi aux installations électriques et d'inciter voire obliger nos collègues à y rentrer.

III.2.1.4 Dépenses organismes extérieurs

Comme exposé précédemment, certaines structures pourraient solliciter le Département pour faire face à des difficultés liées à la conjoncture (hausse des prix, hausse du point d'indice...), comme l'ont fait les collèges et le SDIS en 2022.

⇒ Orientation : partager l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement avec les organismes financés par le Département. Il s'agit de développer le dialogue de

gestion avec ces organismes pour que le niveau d'aides attribuées prenne davantage en compte l'exécution budgétaire réelle (compte administratif ou compte de résultat).

III.2.2 Les dépenses d'investissement (PPI)

Pour 2023, la question du dimensionnement de la section d'investissement est, moins la capacité à financer, que la capacité technique à réaliser. Pour les années suivantes, nous porterons notre vigilance sur notre capacité à financer, le cumul potentiel des engagements juridiques pris en AP et la mise en œuvre effective de projets routiers structurants (RN21...)

C'est dans ce cadre pluriannuel qu'il nous appartiendra, après propositions des commissions, de nous prononcer sur l'actualisation du plan de programmation d'investissement. A titre d'exemple, dans le domaine social, la 1^{ère} commission fera des propositions sur l'élargissement ou non de l'accompagnement en investissement. En effet, le règlement d'aide à l'investissement élaboré en 2012 (schéma gérontologique 2012-2017), se limite aujourd'hui aux seuls EHPAD. Il conviendra de décider du périmètre des établissements éligibles, des types de travaux pris en compte, et du montant d'aide forfaitaire attribué. Egalement, il sera nécessaire de décider de mettre en place des aides complémentaires pour favoriser le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie.

La ligne conductrice du Département reste de développer le territoire et de soutenir son activité, grâce à un volume d'investissement conséquent.

⇒ Orientation : à ce titre, je vous proposerai, au BP 2023, de porter exceptionnellement l'inscription budgétaire à 80 M€ en raison :

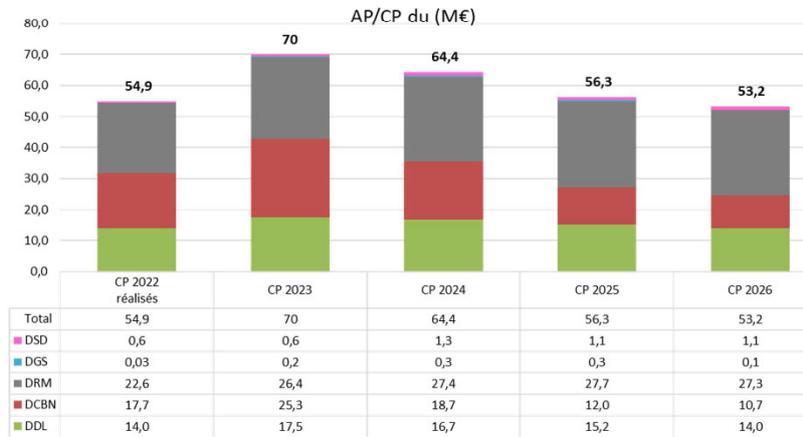
- De la tranche importante de travaux sur le nouveau bâtiment des archives (10 M€),
- De notre capacité d'autofinancement élevée, du fait de recettes conjoncturelles dynamiques en 2022 (DMTO, fraction de TVA) et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

III.2.2.1 En AP/CP

Les orientations à retenir :

- ⇒ Soutien des investissements sur le territoire via des tiers : augmenter l'AP FAR 2023 de 5% (pour prise en compte de l'inflation),
- ⇒ Inscription de certains projets « prêts à être réalisés » et qui ne le sont pas aujourd'hui, dans la limite des 80 M€
- ⇒ Vote de l'AP « Gorges de Luz » au BP 2023 avec une inscription de CP à compter de 2024. Les CP seront inscrits en DM en cours d'année.

A ce jour, dans le cadre de la préparation budgétaire en cours, les crédits prévus par les DGA font apparaître un besoin de 70 M€ en CP 2023. Ils figurent dans le tableau ci-dessous et ne correspondent donc plus au PPI voté en DM3. Le projet de programmation pluriannuelle est en cours de finalisation, et les autorisations de dépenses pourront, le cas échéant, faire l'objet d'ajustements avant le vote définitif du budget le 31 mars.



DGS* = regroupe les AP des Finances, de la DRH et de la communication

III.2.2.2 Hors AP/CP

Excepté les contrats d'emprunt bancaire, les engagements pluriannuels qui nous lient sur une longue durée sont les partenariats publics-privés (PPP).

Il n'y a pas d'orientation à prendre sur l'exécution de ces contrats.

	Terme du PPP	Capital Restant dû	Coût annuel en investissement
Régie Haut Débit	2032	14,2 M€	3,1 M€
PPP Routier	2033	24,1 M€	2,3 M€

⇒ Orientations relatives au fonctionnement de la RHD : au-delà de l'exécution du PPP, les objectifs suivants ont été convenus et validés par la commission permanente du 20 janvier 2023 :

- Chaque année : générer des recettes commerciales d'un niveau le plus proche possible voire supérieur au plan d'affaires établi en 2010 dans le PPP ;
- 2022 :
 - ✓ Etude sur la réorientation du contrat PPP consécutive à la généralisation de la fibre. Notamment, le projet 'collectivités' prévoit de réorienter une partie du réseau en faveur des communes et de leurs établissements ;
 - ✓ Etude sur un projet de mutualisation de services informatiques en faveur des collectivités territoriales et de leurs établissements ;
- 2023 : participer et/ou assurer en lien avec les services du département la maîtrise d'ouvrage du projet de création d'un data center décarbonné, dans le cadre de la démarche 'territoire d'innovation de grande ambition' (TIGA).

**

Si l'équilibre 2023 sera atteint sans difficulté, ce ne sera pas forcément le cas sur les exercices futurs compte-tenu des incertitudes évoquées tout au long de ce rapport. Aussi, je vous propose que nous menions dès cette année un travail fin de prospective pluriannuelle, afin de calibrer au mieux notre PPI, et de faciliter nos choix futurs en fonction de l'évolution de la conjoncture économique.

M. Laval – Merci Président. Avant le vote du BP se tient le Débat d'orientation budgétaire. Le diaporama que je vais vous présenter comporte quatre parties : la situation financière, les dettes, les ressources humaines et enfin les orientations budgétaires.

Je commence donc par la situation financière du département fin 2022. Le graphique que vous voyez à l'écran présente un résultat prévisionnel 2022 supérieur à celui de 2021, passant de 46,9 à 51,3. Je n'arrive pas à savoir si c'est une bonne nouvelle, Président. Le fait est que cela représente environ 12,5 % des recettes prévisionnelles 2023 et, finalement, ce n'est pas si élevé que ça. J'ai connu des années beaucoup plus basses et la situation est quand même exceptionnelle par rapport à d'autres collectivités qui n'ont pas la chance d'avoir un tel report et donc des capacités à bâtir un budget 2023 avec un peu de liberté, comme nous pouvons en avoir. Si je fais une erreur Président, vous me corrigerez.

M. le Président – Pas de problème. Je souligne que pour l'année 2022, le budget d'investissement s'élevait à 75 millions d'euros et 82 % ont été consommés. Bien sûr il y a des recettes nouvelles et quand on prévoit le budget on a toujours tendance à ne pas être trop optimiste. On avait modéré notamment le montant des DMTO et le résultat est beaucoup plus intéressant que prévu. L'augmentation des DMTO montre que dans le département, la transaction immobilière s'est opérée que ce soit sur l'agglomération tarbaise, Tarbes, Lourdes ou en montagne notamment où le marché immobilier se porte très bien. Cela veut dire que le département a des indicateurs positifs de ce côté-là et il y a une dynamique. C'était pour 2022 et je ne m'engage pas pour 2023 parce que l'augmentation des taux d'intérêt va certainement ralentir cette dynamique. L'histoire reste donc à écrire. Nous avons des résultats grâce à une bonne gestion et des dépenses de fonctionnement peut-être plus rigoureuses. C'est un souhait que j'exprime chaque année mais on aura l'occasion d'y revenir. Je vous laisse poursuivre.

M. Laval – On va justement en parler maintenant dans la deuxième partie intitulée « Une structure des recettes qui évolue ». Comme vous le disiez Président, les DMTO ont fortement augmenté, c'est une chance, et c'est certainement lié au fait que les taux d'emprunt étaient assez bas dans le passé comme le démontre pour les années 2019 à 2023 le diagramme à l'écran. Les DMTO ont été fixés au taux maximum comme 95 % des départements de France. La réalité c'est

qu'il n'y a aucune autonomie financière. Nous dépendons entièrement des dotations de l'Etat d'une part mais aussi de la conjoncture économique et c'est là que l'Etat a peut-être voulu que nous ayons un poids, à savoir tout faire pour augmenter la TVA qui s'établit à 0,0413 % de la TVA nationale et quand elle augmente, on en tire un bénéfice. Donc l'État n'a-t-il pas voulu, par cette opération, manœuvre diraient certains, nous contraindre à tout faire pour augmenter la TVA nationale ? Je n'en sais rien. Quand on regarde les évolutions de TVA - on le verra sur le diagramme plus loin - elles sont plutôt favorables pour nous. Cependant, il existe les années COVID avec des moins, - 8 ou - 9 % ou lors de la crise 2008 où il y avait encore des éléments négatifs sur la TVA. Donc le risque existe. Bien sûr cela a été négocié lors de la mise en place de cette part de TVA qui remplace la taxe sur le foncier bâti et nous avons un socle fixe à 77 millions d'euros, sauf que nos dépenses augmentent. Donc nous pourrions être bien embêtés pour monter notre budget. Pour 2023 on relève la suppression de la CVAE qui sera remplacée par une part de la TVA calculée sur plusieurs années. La petite critique qui était faite, après la demande de l'ADF, était sur les dotations générales de fonctionnement qui ne suivraient pas l'inflation. Contraindre l'État à nous verser de l'argent sans qu'il ait la moindre décision politique à prendre, c'est bien pour nous mais je ne suis pas sûr que politiquement ce soit bien pour lui. Il a voulu garder une part de pouvoir en disant que la DGF restait de son pouvoir et qu'il décidera de sa répartition, inflation ou pas, ou moins, ou plus... ça sera plutôt moins d'ailleurs... mais au moins il garde un pouvoir politique. Retirant tout pouvoir au Parlement, les départements ont été naïfs de croire qu'ils en tireraient bénéfice ... on peut rêver mais malheureusement pour nous ça n'a pas eu lieu.

La structure des dépenses de fonctionnement.

On en a parlé en cinquième commission et certes les dépenses sociales représentent 54 %, non comprises les dépenses de personnel qui représentent à peu près la moitié des 27 % de la masse salariale départementale. Le budget de la dépense sociale représente 2/3 du budget global. Dans les orientations budgétaires, nous présenterons des pistes pour réfléchir à des indicateurs afin de contenir ces dépenses et nous permettre d'aider un peu plus les collectivités de notre territoire par le biais du développement local et des éléments de redistribution.

Je voulais revenir sur le contrat de Cahors qui prévoyait des dépenses fixées à 1,2 % et où un peu plus de 300 collectivités étaient concernées. D'après *La Gazette des communes*, cette contrainte d'imposer 1,2 % aurait apporté un élément positif aux collectivités, à savoir renforcer leur capacité d'autofinancement. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est *La Gazette des communes* qu'on ne peut pas taxer d'être d'un bord ou d'un autre. Pour nous c'est une réalité même si, comme on le sait par l'étude de nos dépenses du passé, notre volonté d'augmenter notre capacité d'autofinancement a toujours été réelle ici et que cette contrainte de 1,2 % n'a pas vraiment affecté le budget par rapport aux années passées. A la suite de ce contrat de Cahors est venue la perspective d'un pacte de confiance. Pacte de confiance qui est encore un peu flou puisque, de mémoire, il n'a pas encore été voté puisqu'il doit passer sur le projet de loi de finances. Il a été voté ?

(voix)

M. Laval – Alors j'ai non d'un côté, oui de l'autre... donc je vais dire que je ne sais pas...

(voix)

M. Laval – Il est voté ?

M. Lages – Non.

M. Laval – Bon bref ! Voté ou non, je ne pense pas qu'il ait été modifié par rapport au projet initial. Seraient concernées toutes les collectivités dont le budget serait de plus de 40 millions d'euros, soit un peu plus de 500 collectivités pour un budget global de 65 %. Donc ce pacte de confiance est quand même extrêmement conséquent. Comme notre sénatrice maîtrise mieux le sujet que nous, elle peut me corriger si je fais des erreurs. J'ai cru comprendre dans ce Pacte de confiance, que les collectivités n'étaient plus concernées une par une avec ce taux de 1,2 % mais par catégorie. Nous étions dans la catégorie des départements, avec la métropole de Lyon, qui étaient concernés par la maîtrise de dépenses de fonctionnement. Par contre une chose m'échappe. D'accord nous devons tous maîtriser collectivement notre budget mais je n'ai jamais compris comment on pouvait le faire si certains disent qu'ils sont en difficulté donc qu'ils doivent dépenser plus et aux autres de faire des économies.

Lequel va faire des économies ? Je ne sais pas exactement si c'est la réalité de ce Pacte de confiance et si c'est comme ça que ça fonctionne...

M. le Président – Mon rôle est de vous présenter un projet de budget, votre rôle est d'en débattre en commission. Aujourd'hui on n'en est pas au budget, on en est au débat d'orientation budgétaire. J'avoue que je ne me préoccupe pas beaucoup de toutes ces considérations liées au Pacte de confiance et autres. Ce qui me guide en permanence, c'est d'avoir une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et je pense qu'il y a encore quelques marges de manœuvre. Je souhaite avant tout garder un budget d'investissement soutenu. Il est resté pendant de nombreuses années autour de 50 millions d'euros. J'ai souhaité qu'il progresse à 55, 60 et on me disait qu'on ne pouvait pas aller au-delà de 55 parce qu'on ne savait pas dépenser plus de 55 millions. C'est une théorie que je ne supportais pas. J'ai souhaité monter à 70, 75 l'année dernière, 80 cette année. C'est la proposition que je vous fais. Après c'est vous qui votez. Je considère, je l'ai dit tout à l'heure, qu'une collectivité qui n'investit pas s'appauvrit. Bien sûr on ne peut pas investir n'importe où, n'importe comment, il y a des éléments comptables à respecter, on ne peut pas passer d'une dette qui s'amortit en trois, quatre ans à sept, huit ans ou dix ans mais je constate qu'on a investi assez fortement et de façon soutenue ces dernières années et que le département se porte mieux en termes financiers. On peut toujours se replier et être prudent en disant qu'on ne connaît pas, qu'on va tout éteindre. J'éteins, je baisse, j'éteins, je décale... je n'ai pas les formules dans l'ordre mais ce n'est pas le choix que je fais. Je préfère être offensif, créer de l'activité, créer de la richesse et c'est le sens du message de mon discours de tout à l'heure. C'est vrai que l'année dernière on avait voté 14 millions d'emprunt pour rester dans le rythme habituel. Compte tenu de la période où les taux d'intérêt étaient encore assez bas même s'ils étaient repartis à la hausse, nous avons décidé collectivement de rajouter 4 millions d'emprunt et de passer de 14 à 18. Heureusement qu'on l'a fait parce qu'on a emprunté 4 millions de plus à moins de 1,30 %. Aujourd'hui le budget qui vous est proposé ne sera pas de 14 ou 18 millions mais de 10 millions parce que les taux sont passés à environ 3 %. Mais on a encore quelques marges de manœuvre même s'il fallait augmenter le budget. Après, tout ce qui est pacte de Cahors, pacte de confiance, pacte de ceci et de cela, j'avoue que ce n'est pas ma bible.

M. Laval – Comme le dit le Président, il est loin de vouloir éteindre l'investissement, au contraire le soutenir encore un peu plus sur le département. Donc dans les trois petits points concernant les augmentations de dépenses il y a, comme vous pouvez tous le constater, la fameuse augmentation des dépenses liée à l'énergie. Notre épargne nette, notre épargne brute et nos remboursements de capital évoluent selon les chiffres indiqués ici et vous pouvez voir une forte augmentation de l'épargne nette et de la capacité d'autofinancement qui progresse tout autant, permettant un investissement futur en tout cas sur l'année suivante à un niveau encore plus élevé et à un niveau d'ailleurs bien supérieur comme vous le disiez Président à tout ce qu'on avait même envisagé.

Les dépenses d'investissement de 2015 à 2022 se chiffrent en millions d'euros. Nous accordions plus de subventions d'investissement que nous n'investissions ; cela avait été, je me le rappelle, critiqué par une Chambre régionale des comptes qui trouvait qu'on ne faisait pas assez d'efforts pour nous et qu'on en faisait beaucoup pour les autres.

M. le Président – Même sans la recommandation de la Chambre régionale des comptes, c'est quelque chose qui m'était apparu quand même évidemment. On avait plus d'argent dépensé à l'extérieur que pour les propres besoins du département alors que le département avait des besoins. On a quand même, grâce à ce choix politique, injecté beaucoup d'argent pour rénover le patrimoine départemental, que ce soit l'Hôtel du Pradeau à côté, le collège Victor Hugo, la Maison départementale de l'enfance et de la famille, la place Ferré aujourd'hui, les Archives aujourd'hui, les centres d'exploitation des routes, les collèges et autres, je pourrais énumérer longuement tout ce qu'on a remis aux normes dans le patrimoine départemental, sans négliger les routes par ailleurs et avec un soutien au développement local significatif. Cette année ce que l'on va mettre pour le développement local représente 16 millions d'euros qui génèreront à minima 30 voire 40 millions d'euros. C'est ce qui fait que le département ne s'appauvrit pas parce qu'il investit. Si on avait continué sur une base de 55 millions d'euros, on pouvait très bien, on pouvait dire que c'est une gestion prudentielle, rigoureuse, très bien. Sauf que petit à petit on dégringole et ce n'est pas le choix que je propose.

M. Laval - Oui Président. D'ailleurs, bien sûr nous sommes dans le débat d'orientation budgétaire mais il y a malgré tout à la fin du dossier le PPI et vous pouvez voir que bien que ce taux de subventions d'équipement soit à 31 %, une augmentation de l'investissement sur le développement local est proposée. Les collectivités, il faut le rappeler, participent à l'investissement public national à hauteur de 70 % en général. La réalité c'est que ce pourcentage tient compte du fait qu'on a retiré des dépenses publiques les dépenses militaires, les dépenses de recherche et de développement et autres. Ce pourcentage de 70 % doit être retenu puisqu'il permet d'améliorer nos territoires et montre que nos capacités d'autofinancement servent majoritairement pour l'investissement public de notre pays. Comme le disait le Président, le taux de réalisation de 81 % des dépenses d'investissement pour l'année 2022 est un niveau jamais atteint dans le passé. Le point important c'est de constater l'augmentation, depuis ces dernières années, de la capacité d'autofinancement et de l'investissement et nous constatons que ce dernier est très largement supérieur au ratio de 25 % recommandé au niveau national. Donc nous avons une bonne gestion. Excellente gestion même. La part de l'épargne nette sur l'investissement réalisé traduit une situation saine mais demeure fragile et s'inscrit dans un contexte incertain. La situation internationale, environnementale, économique, comme l'a dit le Président en introduction, porte des inquiétudes dont les conséquences sont réelles sur la situation économique et sociale. Nous assistons à une augmentation des dépenses sociales, certaines liées à des décisions nationales et des recettes conjoncturelles pas aussi élevées qu'on pourrait l'espérer. Ceci est lié notamment à l'augmentation rapide des taux d'intérêt qui va peut-être conduire à une baisse des DMTO et à un ralentissement économique. La conclusion est qu'il y a une nécessité toujours plus prégnante de maîtriser et d'optimiser les dépenses de fonctionnement afin de maintenir une épargne nette suffisante permettant de financer une section d'investissement ambitieuse. Je ne vous cache pas l'ambition permanente du Président.

J'en viens à la partie « Etat des dettes propre et garantie ».

L'encours global s'élève à 154 millions d'euros. Un encours de 129,8 millions d'euros pour 43 emprunts hors PPP et Pyrénia. Le taux moyen est assez bas : 1,82 %. La capacité de désendettement : 2,5 ans. C'est exceptionnellement bas. Concernant l'extinction de la dette, vous pouvez voir un gap entre 2023 et 2024 lié à l'emprunt

de plus de 31 millions d'euros en fin d'année 2010, qui nous a contraints à des remboursements assez élevés pendant des années. Concernant l'état de la dette garantie, elle concerne principalement le logement, les bailleurs sociaux, le sanitaire et social, les maisons de retraite, les stations de ski, chères au Président, et une petite part pour les autres personnes publiques. Fin 2022, l'encours garantie est d'environ 261 millions d'euros. Bien évidemment la santé financière des bailleurs sociaux nous importe beaucoup quand on voit le nombre de garantie d'emprunts que nous avons.

Les données ressources humaines.

La structure des effectifs au 31 décembre 2022. La pyramide des âges présente en rose, les femmes, et en bleu les hommes... c'est simple... On peut constater notamment qu'il y a plus de femmes dans chaque catégorie que d'hommes.

M. le Président – La parité n'est pas respectée ici.

M. Laval – La parité n'est pas respectée mais l'action sociale concerne deux tiers du budget et, nous le savons, le sanitaire, la protection et le soutien aux personnes sensibilisent beaucoup les femmes. C'est un peu machiste de dire ça mais c'est une réalité. Les femmes sont plus nombreuses à travailler dans l'action sociale que les hommes et, inversement, plus d'hommes travaillent aux routes que de femmes. Pour l'instant parce que ça peut aussi très bien changer. Cependant, le problème sur cette pyramide, vous pouvez le constater, c'est qu'elle est très très décalée vers le haut. Bien sûr la loi sur les retraites n'est pas encore passée - au moins elle sera toujours à 62 ans - et les départs en retraite vont fortement progresser ces prochaines années. Le total femmes/hommes des 55-59 ans représente environ 250 personnes, pareil pour la tranche d'âge des 50-54 ans, soit environ 50 départs par an sur 5 ans. Qui dit départs dit recrutements et il y a une certaine concurrence entre collectivités, entre entreprises et ce n'est pas toujours facile. Certaines commencent à se plaindre ici et là, les entreprises privées notamment qui facilitent les conditions d'embauche par une amélioration des conditions de travail, d'horaires, etc. La politique du département en la matière, malgré la mise en place précoce des 35 heures, a été soutenue par la majorité des syndicats par rapport à l'ouverture sur les RTT ou sur la façon de compter les heures. Le département est je crois une structure accueillante pour le personnel, espérons que ce

qui a été mis en place saura convaincre des personnes de venir travailler chez nous où les conditions de travail assez favorables et celles des élus sont également extrêmement favorables, M. le Président.

M. le Président – Merci.

M. Laval – Le diagramme suivant présente les dépenses de masse salariale et les dépenses de personnel. La ligne du haut représente l'effectif rémunéré au 31 décembre et est à peu près stable. Par contre les montants des colonnes du bas, masse salariale et dépense totale de personnel, ont tendance à augmenter. En cause, l'augmentation mécanique liée au glissement vieillesse technicité (GVT). Pour l'avenir, il faudra plutôt recruter du personnel entre 20 et 40 ans pour que les coûts cessent d'augmenter de manière aussi importante, grevant ainsi les budgets de fonctionnement de manière assez conséquente.

Dernière partie : les orientations budgétaires.

- Porter en 2023 l'inscription budgétaire d'investissement au niveau exceptionnel de 80 millions d'euros en raison :
 - de la capacité d'autofinancement qui reste élevée.
 - de la tranche importante de travaux sur le nouveau bâtiment des archives qui devrait être réalisée en 2023 (10 M€).

Sur les investissements en propre du département, le Président l'a dit, il faut reconnaître qu'une grande part de ces investissements ont lieu sur la ville de Tarbes. Je pense au bâtiment dans lequel nous sommes aujourd'hui, celui d'en face, les archives, la place Ferré et le collège Victor Hugo. Les investissements sont excessivement importants sur la ville de Tarbes et participent au pourcentage d'investissement propre largement supérieur à 60 % pour le département par rapport à notre investissement global.
 - de la nécessité de renforcer notre soutien au développement local sur le territoire avec notamment, on le voit dans le PPI, une augmentation prévisionnelle conséquente du FAR et tout en limitant le recours en l'emprunt.

L'an dernier nous avons fait un petit effort du fait des taux assez faibles mais nos capacités d'autofinancement nous permettent d'avoir un emprunt plus faible. L'avantage c'est que comme les taux augmentent, on évite de nuire aux capacités de versement d'intérêts de notre collectivité en faisant un emprunt assez bas, vous l'avez dit Président tout à l'heure.

- Engager en 2023 un travail fin de prospective pluriannuelle afin de calibrer au mieux notre PPI et de faciliter nos choix futurs potentiellement contraints en fonction de l'évolution de la conjoncture économique.

Je n'aurais jamais dit ça comme ça... J'ai du mal à comprendre la phrase que je viens de lire moi-même mais j'espère qu'elle est claire pour les autres.

M. le Président – Je vais faire simple. Aujourd'hui nous n'avons plus la maîtrise de nos recettes de fonctionnement... Cette année la situation est favorable dans la mesure où on va recevoir une part de dotations de l'État sur la TVA plus importante que celle que nous avons imaginé parce que la TVA est dynamique au plan national et je pense qu'elle le sera encore en 2023. Dans des proportions déraisonnables, l'augmentation du coût de l'énergie de 200 % sur le prix de l'électricité, l'augmentation du fioul plus toutes les taxes qui vont avec dont la TVA notamment génèrent des milliards et des milliards de recettes pour l'État. Pour la projection 2024, nous aurons j'espère des recettes dynamiques mais nous n'avons pas toute la maîtrise. J'ai oublié de préciser, et vous le savez, que mi 2022 nous avons dû faire une décision modificative de 10 millions d'euros pour prendre en compte les augmentations liées au RSA, à l'avenant 43, à l'augmentation des indices de rémunération de la masse salariale, des coûts énergétiques et autres. On a été impacté de 10 millions d'euros pour 6 mois ! Ce qui veut dire que sur le budget 2023, on a pris en compte environ 20 millions d'euros de plus ! Tous ces éléments font dire que les choses sont incertaines. J'espère que l'énergie ne continuera pas à s'envoler dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui et que les coûts vont se stabiliser voire peut-être baisser. On dit que l'électricité est indexée sur le prix du gaz, sauf que le gaz baisse mais pas l'électricité. Je suis assez révolté contre tout ça, je ne vous le cache pas et je l'ai dit ces jours-ci à un conseiller politique d'Emmanuel Macron qui m'a reçu avant-hier.

Je n'ai pas demandé à y aller mais je devais y aller une première fois et j'avais loupé l'avion donc le rendez-vous a été reporté à avant-hier. Je peux vous dire que je me suis lâché et Maryse Carrère peut en témoigner puisqu'elle a échangé ensuite avec un autre conseiller politique. Je n'ai pas caché mes états d'âme notamment sur ce volet énergétique. Je le vis au niveau du département mais je le vis aussi en tant président de stations de sports d'hiver. Quand on a pris 250 % d'augmentation et qu'on nous dit qu'on a un amortisseur de 20 %, il reste quand même 230 % d'augmentation ! Aujourd'hui on n'a pas non plus tous les éléments de projection sur les années futures et je ne sais pas ce qui peut se passer avec le changement climatique, une catastrophe planétaire... je n'en sais rien... je ne le souhaite pas mais on peut toujours faire dans le pessimisme. J'essaie de rester positif et de me projeter sur 2024 avec la même ambition que celle pour 2023.

M. Laval – Ne souhaitons pas une catastrophe planétaire de plus, Président, ça ira...

M. le Président – Les considérations liées à la guerre notamment sont réelles et j'ai reçu ces derniers jours le commandant du 35^{ème} régiment. Il se fait dépouiller de son matériel militaire et les canons Caesar du 35^{ème} partent en Ukraine. Je croyais que ces canons sortaient d'usine ou d'un stock existant. Il ne lui en reste plus que quelques-uns sur le régiment d'artillerie parachutiste à Tarbes. Il a formulé des préoccupations y compris l'hypothèse où il faut quand même être en situation de se défendre.

M. Laval – Oui, c'est vrai Président mais d'après les Ukrainiens ces canons Caesar sont bien supérieurs aux mortiers américains du fait de leur mobilité et de leur précision. Après je ne suis pas un spécialiste, j'ai juste lu ça dans la presse.

Dans nos recettes passées, nous étions fortement dépendants de l'augmentation des bases décidées par le Parlement. Augmentation des bases qui, bon an mal an, s'élevait à environ à 2 %. Je rappelle que le taux de foncier bâti, qui était à 24,69 % en 2011, n'avait pas bougé depuis 2011 et nous étions dépendants de cette augmentation des bases. Aujourd'hui nous sommes sur la TVA dont, nous le savons, les augmentations sont un petit peu supérieures à 2 % en moyenne avec, comme l'a dit le Président, des variations conjoncturelles éventuellement voire dramatiques possible.

Concernant l'indexation de l'électricité sur le gaz, c'est une décision européenne sur laquelle a voulu influencer le Président Macron et d'après ce que j'ai cru comprendre, il est toujours en négociation avec notamment l'Allemagne à ce sujet. Je ne sais pas ce qu'il en est mais pour tout un chacun, on a du mal à comprendre qu'autant de centrales nucléaires produisent autant et qu'on veuille en faire encore plus et qu'on continue à aligner le prix de l'électricité sur le prix du gaz. La solidarité européenne c'est bien mais à un moment donné certains d'entre nous trouvent le passage en caisse cher. Désolé pour cette partie un peu négative. Concernant le plan pluriannuel d'investissement sur le territoire, le réalisé est de 60,6 millions d'euros en 2022 et les perspectives 2023 s'élèvent à 80 millions. J'en ai terminé Président.

M. le Président – Merci M. Laval pour ce rapport réalisé avec sérieux. Je me tourne maintenant vers l'assemblée et je sollicite vos interventions ou prises de parole.

M. Lages.

M. Lages – Merci Président. Le débat d'orientation budgétaire est un exercice pour animer les assemblées et notamment les collectivités locales et nous sommes ici dans un sérieux de gestion circonspect. Nous sommes un peu dans la catégorie des bons élèves mais en écoutant le rapporteur général, je me dis que cet exercice a du bon parce qu'il ne faut jamais désespérer dans la vie. Un jour on se réveille et notre rapporteur général du budget s'est réveillé. A l'écoute de ses commentaires, j'ai remarqué qu'enfin il avait pris un temps de pause dans sa pérégrination et qu'à force de marcher, il avait fini par voir que la perte du levier fiscal du département, ôté par le gouvernement, était une catastrophe. Oui, Frédéric Laval, c'est une catastrophe et c'est une injustice en plus assumée. Quand je vous entends dire que les départements ne peuvent pas avoir une DGF indexée sur l'inflation et que c'est presque un doux rêve que d'avoir présenté une telle demande, c'était le minimum quand même. Ne plus avoir aucun levier et demander des garanties sur des moyens de subsistance, c'est la moindre des choses. Quand vous dites que le gouvernement a préféré, avec le Parlement et la majorité parlementaire, garder un pouvoir politique en fixant ce taux de DGF, cela veut dire que charité bien ordonnée commence sans doute par soi-même mais nous sommes, et nous sommes tous ici, les sacrifiés de ce genre

de décision antidémocratique qui, à mon avis, aurait dû être anticonstitutionnelle. Vous posiez la question de savoir si le résultat de l'exercice passé est une bonne nouvelle ou pas. C'est une excellente nouvelle. D'une part c'est toujours mieux de partir avec plus qu'avec moins et, d'autre part, quand on analyse ce résultat qui est constitué par des recettes exceptionnelles, on s'aperçoit surtout qu'on a réussi à maîtriser les dépenses, que les objectifs de gestion fixés ont été atteints et que le plus résulte surtout de bonnes nouvelles de recettes nouvelles. Donc effectivement c'est un très bon résultat qui permet de nourrir des ambitions pour 2024. Là où tout le monde parle de dépression collective, de sinistrose, de repli, le message volontariste du Président et de la majorité est toujours d'être actif, de se projeter dans l'avenir, de créer de l'activité qui elle-même sera le résultat, je l'espère, de futures recettes aussi consolidées si tant est qu'on nous entende sur le fait qu'on nous les donne là où on les espère. Dans l'étude des camemberts, parce qu'il y a beaucoup d'histogrammes et de représentations chiffrées, j'ai plaisir à noter le sérieux avec lequel vous les présentez depuis des années, vous avez glissé une petite phrase disant que les politiques territoriales étaient revalorisées cette année. Oui et pas qu'un peu ! C'est un véritable effort fait par le département pour soutenir les communes, les intercommunalités, les syndicats, que de doper les politiques territoriales afin d'investir et de suivre l'inflation pour réaliser leurs investissements. Si nous ne l'avions pas fait, il y a fort à parier que bon nombre de projets auraient été stoppés tout simplement parce que les collectivités locales, et je parle des communes en particulier, n'ont pas capacité à suivre avec de la fiscalité supplémentaire sur leurs politiques d'investissements. Donc heureusement nous le faisons et ça portera je pense ses fruits dès cette année. Mais vous avez glissé, cela laisse quand même cette petite part de camembert, la seule part pour les conseillers départementaux à agir. Alors-là je m'excuse, je m'inscris en faux par rapport à cette formulation puisqu'en fait les conseillers départementaux qui sont ici autour de cet hémicycle, petit hémicycle mais quand même, agissent tous les jours dans les commissions, dans les politiques sectorielles. Le reste n'est pas que de la mécanique technique ! Quand on intervient sur la politique sociale, nous avons une vice-présidente en charge de ce secteur et une présidente de commission particulièrement actives sur le sujet avec d'autres élus, quand on fixe les conditions sur les politiques d'insertion, les logiques de dotations, la fixation du

point GIR dépendance, la fixation des dotations pour les assistantes familiales, c'est peut-être imperceptible vu de l'extérieur mais c'est un travail au quotidien, sans parler de tous les organismes dans lesquels nous sommes représentés, le SDIS notamment, c'est un travail des conseillers départementaux au quotidien et qui ne se limite pas, y compris en milieu rural, qu'à une ventilation de fonds d'aménagement rural comme parfois on aimerait le dire. Donc je voulais quand même remettre l'église au milieu du village et en plus je vous sais actif dans pas mal de domaines donc c'est un peu dommage que cette phrase soit prononcée, y compris devant ceux qui sont amenés à relayer l'action publique et comme on sait trop souvent que malheureusement les citoyens n'ont pas besoin de ce type de déclaration pour caricaturer le travail des élus locaux, il me semblait important de revenir sur ce réglage de positionnement de parole. Ensuite, sur les orientations telles qu'elles nous sont proposées, effectivement la visée d'une intervention à 80 millions d'euros en investissement reste un fleuron que nous serons heureux d'aller présenter justement sur le territoire. Ça marque une trajectoire ancienne, depuis la prise de présidence de Michel Pélieu et des élus qui l'ont soutenu et accompagné, une trajectoire qui porte aujourd'hui ses fruits avec des fenêtres budgétaires qui n'ont pas été ratées, des prises de dette au moment où il fallait le faire pour éventuellement aujourd'hui se féliciter du fait de limiter l'emprunt pour 2023 à 10 millions d'euros. Donc ce sont des choix de gestion justement au quotidien, très proches des opportunités de gestionnaire qui font ce résultat. Vous y avez participé à votre mesure et je crois qu'il faut qu'on s'en félicite et qu'on l'explique parce qu'on arrive à montrer là aussi la crédibilité qu'ont les collectivités locales qui est un peu souvent mise à mal dans les discours nationaux qui laisseraient entendre qu'en fait les collectivités locales ne savent pas gérer notamment les fonds publics. Ici on s'est toujours inscrit en faux contre ça et on démontre que si l'État avait la même trajectoire que le département des Hautes-Pyrénées en termes de capacité à investir, en termes de réduction de sa dette qui fait qu'on passe en dessous des trois ans en termes de durée des endettements, qui est aussi historique que les 80 millions d'euros d'investissement, eh bien on pourrait sans doute avoir un état global de notre société qui serait sans doute plus serein. Si le Président a été reçu et a pu s'exprimer sur toutes les difficultés que nous rencontrons mais aussi les exemples que nous fournissons, souhaitons que ça inspire l'échelon qui nous

encadre y compris le commissaire au plan dans la méthode de projeter notre pays sur des investissements à venir et des exercices budgétaires plus sereins. En tout cas moi je vois dans la trajectoire qui est proposée une forme d'un volontariste confirmé, la sagesse aussi du caractère prudentiel, la rigueur, et il ne faut pas avoir peur du mot, dans la gestion de l'argent public et d'une manière générale je suis confiant à l'idée que nous aurons un bon budget 2023 à présenter à nos concitoyens et aux élus qui les représentent. Je vous remercie.

M. le Président – Merci M. Lages.

Dans l'ordre, Mme Beyrié et M. Laval ensuite.

Mme Beyrié – Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment important de la vie de notre collectivité puisqu'il permet de poser nos intentions pour l'avenir mais également de prendre en compte toutes les contraintes qui pèsent sur notre budget.

M. le Président, vous êtes très pragmatique et la gestion qui vient de nous être présentée salue à la fois, comme l'a dit mon collègue, le volontarisme et la sagesse mais je ne peux m'empêcher quand même de rappeler ici les signaux négatifs qui nous sont envoyés par l'État, en dépit de ce que notre collègue rapporteur nous a présenté.

- Le « Contrat de confiance » a été évoqué. Il s'inscrit tout à fait dans la ligne droite du « Pacte de Cahors », qui venait placer les collectivités locales sous le joug d'une insupportable maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous n'en n'avons pas besoin.
- La suppression de tout levier fiscal pour les Départements, prémices annoncés d'une volonté de disparition de cet échelon territorial qui a pourtant fait ses preuves, et son remplacement par une fraction du produit de la TVA nationale. Comme l'a dit le Président, interrogation.
- La suppression dès 2023 de la CVAE pour les collectivités.
- Les incertitudes qui pèsent sur le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour les prochains exercices.
- Sans oublier, bien évidemment, l'accroissement de charges récurrentes, imposées sans concertation ni compensation pérenne (2,8 M€ pour 2023 en année pleine).

Face à ce constat que nous regrettons et que dans cette assemblée nous ne cessons de dénoncer, des signaux positifs doivent être soulignés, fruits de notre gestion budgétaire à la fois rigoureuse et ambitieuse :

- Le niveau record des DMTO vient illustrer l'attractivité des Hautes-Pyrénées. Tout ce qui est fait dans tous les secteurs, économique, industriel et bien sûr touristique.
- Les taux de réalisation exceptionnels de notre investissement, largement au-dessus de 80 % au cours des cinq dernières années. Cela vient saluer à la fois la sincérité de notre budget, ainsi que notre capacité à mener à bien les projets sur lesquels nous sommes engagés. Je pense que pour le département, nous pouvons saluer ce résultat.
- Le volume des investissements réalisés pour des structures du Département, qui ne nous empêche pas toutefois d'être au rendez-vous pour l'accompagnement de l'ensemble des collectivités territoriales des Hautes-Pyrénées, comme en atteste le choix d'augmenter de 5 % l'enveloppe du FAR.
- La volonté de porter notre section d'investissement à 80 M€, objectif totalement inédit à ce niveau et qui montre le poids du Département dans le dynamisme économique des Hautes-Pyrénées.
- La bonne santé financière de notre collectivité, avec une épargne nette qui a doublé depuis 2015. Cela est le loin d'être le fruit du hasard, mais plutôt le résultat d'une triple vigilance :
 - La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.
 - Les opportunités financières que nous avons pu réaliser, notamment en termes de volume d'emprunt.
 - Enfin, les données RH qui attestent d'une maîtrise de notre masse salariale, et d'une politique managériale proactive visant à valoriser les agents qui œuvrent au quotidien pour les Hautes-Pyrénées et l'ensemble de ses habitants.

Ce débat d'orientation budgétaire nous permet d'envisager une construction budgétaire à la fois ambitieuse et sécurisée pour 2023 avec toujours cet objectif d'efficacité, comme le dit le Président c'est le résultat qui compte, afin de faire en sorte que chaque euro investi le soit en faveur de l'ensemble des habitants des Hautes-Pyrénées. Volontarisme et sagesse.

Permettez-moi de saluer l'implication de l'ensemble des agents de notre collectivité qui œuvrent au quotidien pour l'intérêt général en nous permettant de traduire concrètement des ambitions politiques que nous portons au sein de cette assemblée. Des ambitions claires, fortes, ambitieuses et réalistes.

Ensemble, poursuivons ce travail difficile mais nécessaire que nous menons depuis de longues années, pour aujourd'hui et pour demain.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président – Merci Mme Beyrié.

M. Laval.

M. Laval – Merci Président. Je vais répondre à plusieurs affirmations et questions qui ont été posées par mes deux collègues. Je commencerai par Maryse qui est très critique envers le contrat de Cahors et le pacte de confiance, sur le fait que nous avons réduit les capacités, le pouvoir d'action, sachant que je le précise, nous ne l'avons pas utilisé pendant dix ans. Donc on a réduit les capacités de choses qu'on n'a jamais utilisé ! Certes, pourquoi pas. Cependant je voudrais quand même avoir des conséquences concrètes, à savoir est-ce que ce pacte de Cahors a entamé les résultats du compte administratif ? Je pose la question ! Je regarde le graphique : il est passé de 26,1 à 51,9... Ah non ! Il a augmenté ! Le pacte de Cahors a-t-il entamé les capacités d'autofinancement ? Eh bien non de toute évidence puisque l'épargne nette est passée à 51 millions d'euros pour cette année ! Donc il n'a pas nuit non plus à son objectif de départ qui était justement d'augmenter notre capacité d'autofinancement. Donc il a été positif. Le pacte de Cahors nous a-t-il empêché d'investir ? Eh bien non ! On bat des records d'année en année ! Alors effectivement le pacte de Cahors c'est ce qu'il y a de pire sur terre mais en réalité c'est ce qui nous permet d'améliorer la situation au quotidien. Je comprends l'opposition politique stricte à ce que Mme la vice-présidente appelait l'extrême centre quand elle était candidate aux élections pour ne pas soutenir la candidate de la France Insoumise.... extrême centre dont je fais partie... c'est une nouveauté l'extrême centre... trouve que quand même, dans les décisions gouvernementales, il y a des choses positives pour notre département et que nous avons tiré un bénéfice. Donc j'aurai un point de vue plus

3 février 2023

modéré qu'elle concernant ce pacte de Cahors. Concernant Laurent Lages, effectivement tu as émis les critiques... ah oui pardon excuses-moi, je ne sais pas si je dois te tutoyer ou te vouvoyer du coup parce que tu m'as vouvoyé tout le temps... mais comme nous avons dansé le rock pendant six mois ensemble, je vais te tutoyer, je suis désolé... cette légèreté est peut-être gênante mais je vais le faire. Tu as donc émis quelques critiques sur ce que j'ai pu dire sur l'ouverture, j'ai marché hier, je vois maintenant... bon pourquoi pas, tout le monde peut évoluer cher vice-président. Tout le monde peut évoluer. Cependant deux points ne sont pas ma tasse de thé, c'est la langue de bois. Quand je parle je dis les choses assez clairement et je ne renie pas le fait que le camembert jaune est celui qui plaît le plus aux conseillers départementaux ruraux, même si nous le savons les uns et les autres parce que nous sommes présents et je le suis notamment depuis vingt ans à la commission de l'action sociale, on ne peut pas m'accuser de ne pas m'intéresser à la partie sociale de ce département. Je ne peux pas nier non plus que les conseillers départementaux aiment le camembert jaune sur le développement local, notamment les actions locales. On peut le nier mais c'est quand même une réalité et, nous le savons les uns et les autres, c'est aussi un élément de développement de notre territoire positif, vous l'avez dit précédemment. Il y a par contre un point sur lequel je serais beaucoup moins circonspect, tout du moins un peu critique, ce sont des choses qu'il faudrait éviter à mon avis, c'est quand tu dis que certaines décisions, notamment de transfert sur la TVA sur le pouvoir des taux que nous avons aurait dû être anticonstitutionnel. Il y a dans ces propos quelque chose qui porte la suspicion sur notre plus haute juridiction et je trouve que ce genre de propos participe à cette défiance que peuvent avoir nos concitoyens envers nos institutions en général. On peut être critique sur ce sujet mais je sais que ce genre de petits propos qui s'ajoutent les uns aux autres peuvent peut-être porter une certaine défiance envers certes une haute juridiction mais aussi envers nous avec des populismes qui apparaissent de manière plus importante. C'est la partie qui me gêne un peu. Ce n'est pas dramatique parce que je te connais bien, je sais ce que tu penses sur le respect de nos institutions mais personnellement c'est quelque chose que j'essaie de ne pas dire quand je peux parce que je sais que ça participe à cette défiance nationale.

M. le Président – Merci M. Laval.

Mme Lamon.

Mme Lamon – Merci Président. Chers collègues, je voulais revenir sur les chiffres concernant l'effectif du conseil départemental et l'humaniser un peu parce que ce ne sont pas seulement des chiffres, ce sont des hommes et des femmes qui travaillent au bon fonctionnement du conseil départemental et aussi, comme l'a dit Maryse Beyrié, au bien-être de tous nos concitoyens dans différents domaines. Il y a un côté plus féminin que masculin mais c'est dû à notre première compétence qui fait que nous devons embaucher du personnel pour la solidarité sociale et c'est la sensibilité féminine qui l'emporte très souvent. Je voulais saluer aussi que ce travail correspond à 140 professions et métiers qui correspondent à l'exécution de toutes les missions du département et salue le travail de tous les agents bien sûr et surtout le travail qui est fait pour recruter. Au sein de la direction des ressources humaines, nous avons environ 100 à 130 recrutements par an. C'est un gros travail. Je voudrais saluer aussi le service communication parce que nous avons, depuis environ deux ans, un phénomène avec les réseaux sociaux qui fait que nous avons une attractivité, nous avons beaucoup de candidatures. Parfois elles ne répondent pas aux profils de postes mais il y a quand même la sensibilité, l'ouverture et la visibilité du département et c'est important. C'est très accrocheur et il y a quelque chose d'assez attirant dans le langage, dans la façon de faire. Donc nous avons des candidatures et il faut continuer. Je voudrais aussi saluer un travail qui a été fait et c'est une initiative du département, sur le premier forum de l'emploi public qui 'est tenu au mois de novembre où toutes les collectivités étaient présentes dont le département avec le service insertion et plus de 140 personnes nous ont demandé des informations et nous avons même des candidatures suite à ce salon. Je voulais donc saluer le travail des agents et dans mon rôle de vice-présidente des ressources humaines je pense que c'est normal et humaniser un peu ces chiffres qui vous seront également donnés dans le rapport social unique avec toutes les données relatives aux effectifs et tout ce qui concerne les 1 760 agents permanents, non permanents, titulaires ou pas. Merci M. le Président et chers collègues.

M. le Président – Merci Mme Lamon.

M. Buron.

M. Buron – Merci Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Le débat d'orientations budgétaires est un temps démocratique et institutionnel important, une étape de la construction du budget primitif de notre collectivité pour l'année.

Ce DOB a déjà été examiné en bureau et en commission. Je ne répèterai donc pas les chiffres qui ne sont pour certains que prévisionnels. J'y reviendrai tout à l'heure.

Nous sommes dans un contexte très particulier car la situation internationale tendue, - comme l'a rappelé le Président dans son introduction - anxiogène, voire dangereuse, engendre des conséquences graves sur nos collectivités et sur l'ensemble de la population. On ne peut passer sous silence dans notre assemblée la guerre contre le peuple ukrainien qui se déroule à nos portes à tout juste 3 000 kms.

Le mot paix a disparu des discours et des actes de part et d'autre. Une escalade qui peut ouvrir les portes du pire.

Une guerre qui touche désormais tous les peuples du monde, chaque habitante et chaque habitant, avec les hausses des prix de l'énergie et de l'alimentation, des ruptures de chaînes de productions et d'approvisionnements...

Evidemment toutes les augmentations ne sont pas dues à la guerre mais à ceux qui l'accompagnent, « les profiteurs de guerre ». Ceux qui s'engraissent sur le malheur des autres. Ainsi va le capitalisme mondialisé qui n'a que faire des enfants et des femmes d'Ukraine, ni de la situation des soldats de part et d'autre.

3 février 2023

Le combat pour la justice contre les hausses inacceptables des prix va de pair avec celui de la recherche de la paix. Inversement, le combat pour la paix est une condition de l'unité populaire pour la justice sociale et les libertés.

C'est dans cette ambiance que nous débattons de l'orientation du budget prochain.

Ce projet de budget dépend fortement des orientations de l'État qui repose sur des hypothèses économiques déjà démenties par les faits et sur des paris politiques hasardeux puisque l'inflation de 2022 était soi-disant de 6,2 % et nous ne pouvons présager de ce qu'elle sera en 2023.

Dans le PLF 2023 figure l'obligation pour les collectivités territoriales, par un pacte dit de confiance, à participer à la réduction du déficit public. Ce n'est plus 10 milliards d'euros comme l'avait annoncé Emmanuel Macron mais 17 milliards d'euros qui devraient être économisés par les collectivités dans la période 2023-2027.

Ce sera bien évidemment impossible à tenir compte tenu de l'inflation. Il y a une volonté manifeste de l'État avec la non-indexation de la DGF sur l'inflation et la suppression de la CVAE, de recentralisation au mépris de l'autonomie financière et fiscale des collectivités, ce que nous condamnons fortement et ce depuis plusieurs années.

Dans le même temps, l'État n'a pas hésité à augmenter les bases d'imposition notamment sur le foncier, de 7,1 %.

Mais que de paradoxes ! Le 20 janvier dernier, à Paris, Elisabeth Borne plaide pour une nouvelle cure d'austérité tous azimuts (on va encore raboter les budgets logement ou aide à l'emploi et plus généralement toute la dépense publique, dit-elle), quant au même moment à Mont de Marsan, Macron promet aux armées un budget augmenté d'un tiers : 400 milliards pour la période 2023/2030. Ces gens-là jouent les comptables maniaques à longueur de journée, ils chipotent le moindre petit sou pour la plus petite demande sociale et soudain ils lâchent le morceau quand il s'agit des marchands de canons. On hésite à qualifier cette politique de désinvolture ou provocation ?

3 février 2023

En pleine incertitude économique et politique voilà qu'on nous présente une réforme des retraites qu'il faut faire passer très vite pour « Sauver le système » clament-ils en cœur ! Or, le président du Conseil d'orientation des retraites, auditionné à l'Assemblée nationale le dit lui-même : « les dépenses de retraite ne dérapent pas ; elles sont relativement maîtrisées » ajoutant que « dans la plupart des hypothèses, elles diminuent plutôt à long terme ».

La majorité de nos concitoyens a bien perçu qu'une nouvelle fois le pouvoir procède à une telle réforme pour réaliser des économies sur le dur labeur des travailleurs.

Toutes les enquêtes d'opinion, depuis des mois, montrent l'ampleur du refus.

Une colère froide sourde, souterraine, progresse dans les foyers populaires des villes et des campagnes contre les incessantes hausses des prix et ce projet de réforme des retraites. Les géantes manifestations en sont la preuve.

Les gens n'en peuvent plus. De plus en plus d'artisans et de commerçants, de petits entrepreneurs protestent notamment contre les aberrants prix de l'électricité.

Pour éteindre les incendies, le ministre de l'économie promet des petits chèques qui n'ont pas pour vocation première d'améliorer le sort de ceux qui souffrent mais de protéger les puissances financières et industrielles.

L'opération en direction des boulangers n'a pas d'autre objectif que d'éviter de poser la question fondamentale : pourquoi dans la France d'aujourd'hui, autosuffisante en production électrique à un coût très raisonnable, environ 60 € le mégawatt/heure, les familles, les entreprises se voient facturer cette même électricité 450 € voire 600 € ce même mégawatt/heure ?

A ceci, il faut ajouter le dérèglement de la distribution d'électricité qui oblige EDF à vendre l'électricité qu'elle produit au prix du coût de production à des fournisseurs privés qui la revendent au prix dit du marché. Scandaleux !

La population, inquiète pour l'avenir, a l'impression qu'on lui ment à longueur de journée. La Présidente du groupe macroniste à l'Assemblée nationale, qui doit vivre dans la stratosphère, a déclaré il y a quelques jours, je cite : « On ne peut pas avoir une poignée de personnes qui génèrent une pagaille pour des millions de Français ».

On pourrait lui demander en retour pourquoi une petite poignée de responsables politiques du pouvoir s'unit avec la droite des Républicains pour tenir tête à l'immense majorité de nos concitoyens qui refuse la régression sociale qu'ils projettent ensemble.

Ce même petit groupe, arc-bouté sur son idéologie ultra libérale, répand un chapelet de mensonges dans les médias pour faire passer en force une réforme dont personne ne veut. Mais la messe ne prend pas.

Je ne veux pas être plus long il y aurait tellement de choses à dire !

J'en reviens donc à notre collectivité.

Comme toutes les autres, elle n'échappe pas aux difficultés puisqu'il a fallu rajouter 10 M€ en 2022 dû aux diverses augmentations imposées ; il en est prévu le double cette année.

Une DMTO importante et un reversement de part de TVA devrait en prévision gommer en partie, pour cette année, ces augmentations.

Cela nous permet d'envisager 80 M€ d'investissement. Cela reste un affichage et si on le réalise à 80 % ce ne sera déjà pas si mal et donnera un souffle aux entreprises et à l'emploi. Nous aurons en conséquence un bon niveau de FCTVA.

L'aide aux communes rurales avec le FAR à près de 8 M€ est indispensable pour dynamiser nos petites communes. Là aussi les entreprises, souvent locales, pourront en bénéficier.

En conclusion, et d'une manière générale, les grandes lignes présentées dans ce rapport démontrent que malgré l'incertitude qui pèse sur l'avenir, nous ne tombons pas dans l'excès de prudence. Bien au contraire, nous nous donnons les moyens pour agir au plus juste et pour continuer à préparer l'avenir avec méthode et avec ambition.

3 février 2023

Ces éléments nous permettent de nous projeter vers l'avenir proche avec sérénité et de bâtir un budget primitif 2023 à la hauteur des ambitions qu'ensemble nous nous sommes fixées.

Ce DOB est fidèle aux travaux déjà effectués lors des différents bureaux et des commissions et notamment la 5^e commission.

Je vous remercie.

M. le Président – Merci M. Buron.

Mme Carrère.

Mme Carrère – Merci M. le Président. Merci aussi aux services pour le travail effectué. Les maths ne sont pas mon fort mais le rapport était clair et je remercie la rigueur des services dans la gestion quotidienne de notre institution qui font preuve de pédagogie aussi au travers de ce rapport. Je souscris à ce qui a été dit précédemment et je voudrais juste faire un petit éclaircissement par rapport à tout à l'heure sur plusieurs choses. La première chose c'est le pacte de confiance. Il a été annulé au projet de loi de finances 2023 qui a été voté fin décembre, sous la pression aussi des associations d'élus que ce soit l'Association des maires de France ou des départements de France ou des régions de France, par amendement du Sénat. C'est une des rares mesures que l'Assemblée nationale a retenu des apports du Sénat dans ce projet de loi de finances. Par contre il est clair qu'aujourd'hui il reste une épée de Damoclès, c'est ce fameux objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL). C'est un objectif qui est dans la loi de programmation des finances c'est-à-dire pour cinq ans, ce projet de loi n'a pas encore été voté, il ne le sera peut-être pas parce qu'il n'avait pas été voté en première lecture à l'Assemblée nationale. C'est un projet de loi qui fixe un suivi global d'un objectif d'évolution des dépenses locales et sur lesquelles, par amendement, j'avais fait enlever de cet objectif les dépenses d'AIS. C'est déjà un bien, nous n'aurons pas sur cet objectif à tenir les dépenses sociales imputées. Concernant le contrat de Cahors, en fait il n'a été appliqué que deux ans parce que le Covid est arrivé entre temps et en réponse à Frédéric, les collectivités locales ont démontré toute la rigueur de leur gestion et leur esprit de responsabilité au fil du temps face à l'urgence de rétablir nos comptes publics. Entre 2013 et 2016,

les collectivités ont porté les deux tiers de la réduction du déficit national sans pacte de Cahors. Elles n'ont pas eu besoin de ça pour porter cette réduction des deux tiers, l'État n'en a pas fait autant. Entre 2019 et 2021, c'est 11 milliards d'euros d'économies qui ont été faits, sans pacte de Cahors aussi. Alors à un certain moment c'est vrai que ce pacte de confiance est mal vécu et je le comprends et j'ai souscrit à sa suppression parce que je pense qu'il faut faire confiance aux collectivités qui n'ont pas envie de dépenser sans compter, c'est ce que l'on voit dans nos orientations budgétaires aujourd'hui, en tout cas faire confiance aux collectivités pour participer aussi à la réduction des dépenses publiques.

M. le Président – Merci Mme Carrère.

M. Ségneré.

M. Ségneré – Merci Président. Mes chers collègues, je serai très bref car tout a été dit de façon assez unanime sur le fond teinté de la couleur politique des uns et des autres et c'est bien normal. Au niveau de notre groupe, nous nous félicitons de votre volonté Président et de la volonté des élus de la collectivité de souscrire à un objectif de 80 millions d'investissement. Nous avons le privilège, Geneviève Quertaimont et moi, depuis quelques jours de refaire le tour de toutes les communes du canton et l'augmentation de 5 % du FAR sera la bienvenue et nous vous en remercions au nom de ces communes-là. Je vous livre par contre, mes chers collègues, une piste de réflexion qui me paraît importante, celle de réfléchir à aider les communes qui font face à des nouvelles dépenses urgentes et non prévues en termes de rénovation et d'éclairage public. Peut-être un FAR énergie, peut-être quelque chose à imaginer dans le temps. Ceci, mes chers collègues, n'est bien sûr pas un vœu testamentaire nous concernant car comme vous le savez, tout testament accepte et supporte un codicille. Voilà.

M. le Président – Très bien. Pour ce qui est de l'éclairage public, rien ne vous interdit de compléter les 50 % qu'apporte le SDE en mettant 10 ou 15 % de plus au titre du FAR. C'est admis jusqu'à je crois 70 % et pas au-delà. Il faudra voir avec le SDE comment le Fonds vert peut venir en soutien de ce projet. Ce n'est pas encore entériné.

Nous avons les informations concernant le Fonds vert... pas au compte-goutte mais... ce qu'on ne connaît pas surtout, c'est le montant de l'enveloppe qui sera attribué au territoire. Des idées pour consommer, je n'en manque pas, ne vous inquiétez pas.

M. Laval, qui a redemandé la parole... comme vous êtes rapporteur, vous avez droit à une troisième prise de parole.

M. Laval – Oui, comme je suis rapporteur j'ai le droit de parler abondamment donc j'en profite. Je voulais préciser une petite chose à Maryse Carrère, c'est que certes de 2013 à 2016 il n'y a pas eu le pacte de Cahors pour participer à la réduction du déficit public. Nous avons eu pire ! Nous avons eu pire ! Nous avons eu une réduction de notre DGF conséquente d'année en année de 4 millions d'euros, je me rappelle, plus 4 millions d'euros, plus 4 millions d'euros, ça a été cumulé et donc c'était encore mieux que ne pas augmenter de 1,2 % ! C'était carrément réduire notre dépense ! Et ça c'était... je regarde les dates... 2013-2016 ? 2013-2016...

(rires)

M. Laval – Non... non... non ! Ne me dites pas que c'est la gauche qui a fait ça !

M. Buron – A cette époque-là tu ne les soutenais pas !

(rires)

M. Laval – Donc je ne dirai pas... je ne ferai pas la comparaison mais il me semble qu'on peut la faire sans problème, ce n'est pas une peur. Juste pour dire un seul mot à Jean Buron, d'un côté j'entends « la paix, la paix, la paix » et de l'autre côté j'entends « oui mais pas d'argent pour l'armée ». Donc il y a quelque chose que j'ai du mal à comprendre, c'est que localement nous avons, notamment à gauche, les plus grands défenseurs du GIAT qui construisait du matériel militaire qui nous disant « la paix, la paix la paix », c'est le développement du GIAT... D'accord. Et puis tout à coup la paix, ce n'est plus pour aider l'armée quand ça n'arrange pas Jean Buron... peut-être... mais on ne peut pas avoir un discours un jour et un discours différent le lendemain. Par ailleurs, un autre point pour moi

est un souci, c'est le fait de dire qu'il y a eu des réductions d'aide à l'emploi. Si je regarde les chiffres et je vais prendre... parce que les critiques qui sont faites sur le Conseil constitutionnel portent aussi sur l'INSEE où comme quoi ces chiffres ne seraient pas bons... encore une critique de quelque chose qui est quand même assez institutionnel, donc on peut prendre les chiffres du BIT (Bureau international du Travail). On ne peut pas accuser le BIT d'être sous la dépendance nationale puisqu'il fonctionne, pour ses chiffres, par sondages auprès des différents pays et puis il met son taux en fonction de sondages sur des milliers de personnes par pays. Et quand je regarde le taux de chômage en France, eh bien il n'a jamais été aussi bas depuis environ 1980. C'est tellement loin que je ne me rappelle même pas si un taux existait à cette époque. Donc il faut faire attention quand même sur certaines critiques sous-jacentes notamment sur des choses un peu contradictoires après dans d'autres. Il y a des éléments négatifs, je le reconnais, on a pâti de certains inconvénients, je me rappelle très bien de Laurent, j'ai toujours adoré ton fameux un deux, un deux, que tu nous citais comme étant la marche forcée de notre collectivité. C'est vrai, c'est une marche forcée, nous avons dans le passé augmenté fortement nos taux, nous avons cette capacité et nous l'avons utilisée. Tu n'étais pas encore là, nous l'avons utilisé mais nous ne l'avons plus. C'est un défaut, je suis d'accord avec Maryse aussi. Après il y a des éléments positifs qu'il faut en tirer et puis il y avait des éléments très négatifs qui avaient été dans la réduction de nos déficits dans le passé, nous en avons beaucoup critiqué ici, le Président lui-même a critiqué cette réduction de notre DGF qui nous privait d'investissements et de capacité d'autofinancement. Tout n'est pas positif dans les gouvernements de gauche, tout n'est pas négatif dans le gouvernement de Macron, d'extrême centre pour reprendre le terme précédent, et certainement un ultralibéralisme comme on voudrait le faire croire.

M. le Président – Merci M. Laval.

Je ne vois plus de demande de parole. Il n'y a pas d'autres interventions ?

3 février 2023

Je rappelle qu'il n'y a pas de vote. Je vous remercie. Il est 11 heures 59, soit plus d'une heure quinze de débats, ça veut dire que le sujet était intéressant et je vous remercie, les uns et les autres, d'y avoir contribué.

Avant de passer aux vœux, nous examinons le dossier suivant.

Dossier 502.

Dossier n°502.
Mme Lamon, rapporteur.

Rapport du Président

« AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le tableau des emplois voté lors de l'assemblée du 11 octobre 2019 permet l'ajustement des postes ouverts au recrutement, en déterminant les crédits budgétaires d'après l'échelle statutaire de référence.

Il permet d'identifier les principales composantes de la gestion financière de la masse salariale par la pondération budgétaire minimale et maximale de chaque emploi.

Chaque emploi est rattaché à l'un des métiers identifiés et déclinés au sein du conseil départemental, issu des référentiels nationaux (répertoires des métiers du CNFPT, du BIEP, de la fonction publique hospitalière, ou du code ROME), la liste de ces métiers forme le tableau de pondération des métiers de la collectivité.

Le tableau des emplois doit être actualisé pour ajuster les emplois créés, modifiés ou redéployés pour s'adapter aux besoins des services.

Pour rappel, les annexes auxquelles il est fait référence dans le tableau des emplois sont :

- *Annexe 1 : Emplois permanents pourvus par des agents statutaires*
- *Annexe 2 : emplois non-permanents, emplois fonctionnels, collaborateurs de cabinet, collaborateurs de groupes politiques*
- *Annexe 3 : emplois en surnombre liés aux reclassement médicaux, emplois de reconversion passerelle, emplois des agents en CMLD, emplois des agents en détachement, emplois de certains cas de disponibilité, emplois des agents mis à disposition, surnombre temporaire en cas de réintégration*

- *Annexe 4 : emplois occasionnels, renforts temporaires, vacataires, intermittents du spectacle et saisonniers*
- *Annexe 5 : emplois de statut spécifique (assistants familiaux) / emplois de droit privé (apprentis)*
- *Annexe 6 : Emplois sous statut de la fonction publique hospitalière*

Sont présentées en annexe en détail uniquement les modifications ayant un impact budgétaire théorique, et notamment :

- *La transformation et la création d'emplois pour s'adapter aux besoins des services (4 modifications d'emplois permanents).*

Le coût total de ces ajustements représente une hausse théorique de 18 336 €.

Les incidences financières présentées dans le rapport sont des calculs basés sur des moyennes de la rémunération brute annuelle du cadre d'emplois cible, afin de prévoir les crédits budgétaires correspondants.

Les incidences réelles dépendent des situations statutaires effectives des agents retenus dans le cadre des mobilités ou des recrutements.

Dans le cadre du bon fonctionnement des services, je vous propose de mettre en œuvre les incidences sur les emplois correspondants aux métiers modifiés et aux besoins d'adaptation des services, avec date d'effet à compter du 01 mars 2023 conformément aux tableaux en annexe 1 (ajustement du tableau des emplois).

2023

ANNEXE 1 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS														
N° de poste	DGA	Direction	Service	Annexe	Intitulé du poste	Quotité	Fillière	Catégorie	Cadre d'emplois	IM mini maxi	Pondération	Coût moyen annuel du grade occupé	Coût moyen annuel du grade cible (dont financement potentiel)	Ecart théorique
10879	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Départementale pour l'Autonomie	Service Enfants Adultes	1	Référent en Insertion Professionnelle	100%	Administrative	B	Rédacteur Territorial	356 587	B1-B2-B3	51 804 €	49 495 €	-2 309 €
	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Départementale pour l'Autonomie	Service Enfants Adultes	1	Travailleur Social	100%	Medico-Social	A	Assistant Socio-Educatif Territorial	390 592	A1			
10962	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Départementale pour l'Autonomie		1	Directeur Adjoint NDA	100%	Administrative	A	Attaché Territorial	590 821	A1-A2	72 522 €	73 796 €	1 274 €
	Direction des Bâtiments et du Numérique	Direction des Systèmes d'Information et Usager Numérique	Relation Usager	1	Chef de Projet Etude et Développement	100%	Technique	A	Ingénieur Territorial	392 821	B3-A1-A2			
10139	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Départementale pour l'Autonomie	Service Gouvernance et Animation Territoriale	1	Infirmière MAIA	100%	Medico-Social	A	Infirmier Territorial en Soins Généraux	390 722	A1-A2	53 151 €	72 522 €	19 371 €
	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Départementale pour l'Autonomie		1	Chef de Projet Etude et Développement	100%	Administrative	A	Attaché Territorial	392 821	B3-A1-A2			
14827	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Départementale Enfance Famille		6	Chef de Service	100%	Socio-Educative	A	Cadre Socio-Educatif	438 680	A1-A2	0 €	0 €	
	Direction de la Solidarité Départementale	Maison Départementale Enfance Famille		1	Chef de Service	100%	Administrative	A	Attaché Territorial	390 821	A1-A2			
												1 777 477 €	1 85 813 €	-18 336 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Mme Lamon – Merci Président. Président, chers collègues, ce rapport concerne donc l'ajustement du tableau des emplois. C'est une délibération très technique mais combien importante et nécessaire pour le bon fonctionnement des ressources humaines. La cinquième commission en charge des finances et des ressources humaines vous propose d'approuver le tableau des emplois joint au rapport du Président, qui actualise la situation de 4 postes permanents au sein de la collectivité à compter du 1^{er} mars 2023. Merci Président.

M. le Président – Merci Mme Lamon.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Des observations ?

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas. Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Mme Abadie souhaite faire une dernière intervention et nous passerons ensuite à la motion et au vœu.

Mme Abadie - Merci Président.

Monsieur le Président, chers collègues, mesdames, messieurs,

Nous avons eu ce matin l'honneur et le plaisir de signer en nos murs le contrat territorial de santé mentale des Hautes-Pyrénées.

Cette signature est venue sceller l'engagement de tous ceux qui ont travaillé collectivement sur cette thématique qui concerne certes les services hospitaliers de psychiatrie mais aussi bien au-delà tellement elle impacte la vie sociale des habitants à tous les âges de la vie. Nos services de protection de l'enfance, du logement ou de l'insertion, ainsi que la MDPH nous alertent régulièrement sur les problématiques soulevées par les difficultés de prise en charge des pathologies mentales.

Le Département, à travers la participation active des agents notamment de la DSD mais aussi des élus, a pris toute sa place dans ces travaux comme il le fait dans le comité d'attractivité médicale installé depuis un an maintenant.

Cette instance exemplaire dans « l'aller-vers » et « le faire ensemble » que vous avez évoqué Président, vient en soutien des intercommunalités qui se saisissent de la problématique liée aux difficultés de l'accès aux soins prégnantes tant en secteur urbain qu'en milieu rural.

Elle permet de partager les besoins en professionnels de santé par territoire, de partager aussi et surtout une stratégie territoriale de soutien à l'attractivité et aussi de coordonner les actions existantes pour co-construire de véritables plans d'action, au plus près de chaque bassin de vie. Sous la houlette de Nicole Darrieutort, à travers HA PY Santé, dispositif décliné par Ambition Pyrénées, et en étroite collaboration avec l'ARS, la CPAM, la MSA notamment, cette démarche très concrète et partenariale sur le modèle de Solid'action est devenue notre marque de fabrique et démontre une fois encore son efficacité tant à l'échelle départementale qu'infra territoriale.

3 février 2023

Elle nous a conduits à travailler en synergie avec nos nombreux partenaires en toute confiance. Elle nous permet de mobiliser d'importants financements destinés à soutenir les acteurs locaux pour organiser une activité coordonnée des soins très prisée par les nouvelles générations de médecins et de soignants. Dans tous les cas cette démarche est guidée par la volonté partagée par tous de rendre le meilleur service à l'habitant des Hautes-Pyrénées.

A travers ce travail de coopération, qui est une forme d'investissement pour l'avenir, le Département est plus que jamais identifié comme assembleur, facilitateur, sous votre impulsion, Président, avec la volonté constante de soutenir et de valoriser les initiatives locales, véritables forces de nos territoires et facteur d'attractivité s'il en est. Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président – Merci Mme Abadie. C'est l'occasion pour moi aussi de vous remercier tout particulièrement pour votre implication très forte en votre qualité de 1^{ère} vice-présidente, notamment dans cette politique sociale. A titre personnel j'y participe mais pas avec le même niveau d'intérêt qui est le vôtre et je me réjouis tous les jours d'avoir quelqu'un qui est pour moi un relais politique dans ce domaine-là. Je vous remercie très sincèrement.

Mme Doubrère.

Mme Doubrère - Merci Président. Mes chers collègues, j'ai découvert cette semaine que cette signature du Contrat territorial de santé mentale avait lieu ce matin et je m'en réjouis. Je m'en réjouis parce que depuis très longtemps on entend qu'il serait souhaitable de signer deux contrats : le contrat local de santé et le contrat local de santé mentale. Donc le contrat local de santé mentale est acté, c'est parfait et je m'en réjouis. Par contre j'ai bien entendu l'expression du président de l'UNAFAM, à savoir le fossé qui existe entre le monde de ces usagers atteints par ce problème de santé mentale et les professionnels. Tout le monde s'est accordé quand même à dire et notamment Mme la Directrice de l'ARS, qu'il allait falloir voir, au-delà des signatures de ce matin, comment faire vivre ce contrat local de santé mentale et comment il est bien mis à destination des patients et en particulier des tout jeunes patients puisqu'on a appuyé sur la prévention et même la prévention en néonatal. Donc je pense

qu'il y a un travail en tout cas à poursuivre. Je pose la question : comment ce travail va s'inscrire pour rapprocher à la fois ce monde des professionnels et ce manque des professionnels, psychiatres, psychologues, etc., nous le voyons suffisamment dans nos instances de la MDPH et souvent le nombre de places à destination des jeunes à l'hôpital psychiatrique, c'est soulevé à chaque fois. Certes, ce matin la signature est posée. Moi je pose la question pour la suite. Puisqu'on parle quand même de santé, reste toujours en suspens le problème de la santé tout court sur notre territoire et notre département. J'ai bien entendu hier à l'assemblée générale d'Ambition Pyrénées et concernant le chantier Ha-Py Santé que notre département avait été classé au 10^{ème} rang, aujourd'hui nous sommes au 100^{ème} rang de cette désertification médicale. Donc quid du présent et de l'avenir. Merci.

M. le Président – L'information par rapport à la signature du contrat territorial de santé, vous l'aviez dans vos convocations respectives en même temps que l'assemblée plénière de ce matin. Comment ?

Mme Doubrère – Nous n'avons pas abordé le sujet avant en commission.

M. le Président – Il y a un moment que ce sujet a été abordé puisque le chantier date de 2019.

Mme Abadie – Le chantier a débuté en 2019. Des ateliers ont été organisés avec les professionnels, les associations, les collectivités. Tout cela a été fait il y a longtemps et là c'était la formalisation. Les ateliers sont amenés à se poursuivre, Andrée, il n'y a aucun souci là-dessus. Je vais prendre juste deux exemples par rapport à la prise en charge très concrète. Quand des jeunes dans un collège ou un lycée témoignent d'un certain mal-être, vers qui doivent-ils être orientés ? La question est posée : vers qui ? Il n'y a plus, ou très peu, de services de pédopsychiatrie et puis il n'y a pas forcément besoin tout de suite de pédopsychiatrie donc il faut orienter par exemple vers un psychologue spécialisé qui sera le mieux à même d'intervenir. Tout cela est très méconnu par exemple des services scolaires. Donc il va falloir mettre en lien les services de l'éducation nationale, qui étaient présents ce matin et qui ont participé à ces ateliers, avec des libéraux psychologues pour voir lequel serait le plus approprié et dans quelle situation. Tout un travail de mise en relation est à faire mais au moins les besoins sont remontés et les associations, comme

en a témoigné un monsieur matin, ont pu faire remonter leurs problématiques quotidiennes. Nous évoquions hier le syndrome de Diogène qui pose de gros problèmes dans les logements par exemple et qui n'impacte pas trop l'hospitalisation. C'est pour ça que c'est un plan qui va bien au-delà de l'hospitalisation en psychiatrie. La commission DALO (droit au logement opposable) se réunit régulièrement par rapport à des personnes atteintes du syndrome de Diogène. Il s'agit de personnes qui ne jettent rien et parfois on découvre un logement où la personne ne peut plus bouger, où personne ne peut plus entrer tellement ont été amassés des détritrus, des prospectus et j'en passe. Mais il faut bien donner un logement à ces personnes et il faut surtout organiser tout un suivi pour ne pas découvrir une jour une catastrophe. Tout cela est à organiser mais au moins il y a eu ce souhait de travailler ensemble. Maintenant que les problématiques ont été présentées, au-delà je le répète des services de psychiatrie parce que très souvent c'était cantonné à cette réflexion-là et c'était nécessaire mais incomplet, et là toute cette démarche va être faite pour que des solutions puissent être trouvées. Là aussi, la pénurie de soignants fait qu'il va falloir être très efficace, encore plus efficace. Mais ce matin ce n'était pas une signature organisée par le conseil départemental. Le conseil départemental a juste mis à disposition les locaux pour signer.

M. le Président – Je ne voudrais pas laisser imaginer que le département ne se préoccupe pas du tout de la santé quand même. D'abord ce n'est pas une compétence du département et pour autant il intervient à maintes et maintes reprises. D'abord en participant au financement de maisons médicales sur l'ensemble du territoire, en étant un relais peut-être aussi sur les territoires, sur les intercommunalités pour appuyer ou soutenir le financement d'une présence médicale en essayant de mettre prochainement en service le camion TIMM pour faire des mammographies et autres à travers le territoire départemental et y compris en se préoccupant du centre de soins non programmés pour lequel il faut trouver un porteur de projet dans lequel je m'implique au moins deux à trois fois par semaine pour trouver la solution. L'ARS le sait. Je considère que je ne représente pas la seule collectivité concernée par ce projet-là, d'autres collectivités au niveau du département peuvent aussi s'en préoccuper. Voilà la précision que je voulais apporter.

M. Lages.

M. Lages – Oui Président. J'allais effectivement dire à Andrée Doubrère que je partage évidemment, comme tous les Français, l'inquiétude sur le système de soins impacté par la démographie médicale. Mais il appartient à nous tous de nous impliquer à notre mesure et notamment les collectivités diverses et variées, communales, intercommunales, la communauté d'agglomération aussi a un rôle à jouer sur la question du centre de soins non programmés pour essayer d'impulser et porter un signe fort. Effectivement cela devrait être une compétence de l'État et il est assez regrettable que les collectivités en soient rendues à devenir les employeurs de professionnels qui, hier, sous couvert de leur activité libérale, arrivaient à équilibrer ce système. C'est l'évolution du temps, c'est l'évolution d'un certain nombre de constats et de responsabilités diverses et variées sur lesquels on ne va pas revenir ici mais il appartient à chacun, dans nos qualités et nos fonctions, de faire ce que nous pouvons pour essayer de panser les brèches quand elles se créent et d'essayer de bâtir des solutions et des pistes de solutions pour l'avenir. Alors c'est un combat quotidien, le Président en parle sur ce dossier spécifique, on le fait un peu tous, à ma mesure je le fais sur l'est du département et d'autres le font. Frédéric l'a fait avec Véronique et d'autres avec les élus sur le Val d'Adour, d'autres l'ont fait sur Bagnères-de-Bigorre, d'autres l'ont fait sur le secteur de Lourdes. Un peu tout le monde s'engage, il faut que chacun prenne sa part de responsabilité, territoire par territoire et le département vient en soutien notamment dans les politiques d'aide à l'investissement surtout. Sur le volet santé mentale, avec Bernard Verdier nous avons le plaisir de représenter le département au conseil de surveillance de l'hôpital de Lannemezan. Vous le savez, c'est l'hôpital départemental qui gère la psychiatrie et la santé mentale publique sur le département et sur le Comminges puisqu'on a une compétence bi-départementale de fait. Nous sommes satisfaits de l'aboutissement de ce travail comme l'a pointé et finalisé Joëlle Abadie avec l'ensemble des signataires de la convention. Nous sommes également attentifs au fait, et je suis d'accord avec Andrée Doubrère, que ce secteur est souvent le parent pauvre parce que trop peu mis en lumière par rapport au monde médical sauf que malheureusement on en a besoin pour les familles et on est obligé d'y avoir recours. Nous sommes actifs au niveau des instances dans lesquelles nous siégeons, nous travaillons notamment à essayer d'impulser un plan de rénovation de l'outil pour recréer de l'attractivité des

professionnels. Il y a dans le monde médical une sensibilité des médecins eux-mêmes, psychiatres et pédopsychiatres, à essayer de porter avec les paramédicaux des projets nouveaux qui nous singularisent et qui nous rendent un peu le côté innovant que nous avons eu dans le département dans ce domaine depuis les années 30 et 40 où nous étions les leaders notamment sur tout un tas d'accompagnement de prises en charge spécifiques. Cela suppose de remettre un outil au goût du jour et une fois les questions d'équilibre et d'arbitrage, même si elles n'ont rien à voir avec l'hôpital commun, notre idée est de mobiliser à la fois l'Agence Régionale de Santé, la préfecture et toutes les institutions utiles pour essayer de porter un grand plan de rénovation de l'hôpital public de Lannemezan et de créer de bonnes conditions de prise en charge. Il s'agit de revoir la question de l'attractivité et là on se rapproche de tous les dispositifs de la médecine ordinaire, Ambition Pyrénées bien sûr, Ha-Py Santé mais aussi les universités pour retravailler l'accueil d'internes dans ces spécialités et assurer à notre bassin de population la meilleure prise en charge. Mais notamment en pédopsychiatrie, nous sommes en effet en souffrance extrême de démographie mais pas uniquement et ce sont des petites choses mises les unes au bout des autres qui devraient recréer une dynamique et porter ses fruits je l'espère dans les prochaines années.

M. le Président - Merci. Nous en avons terminé pour les travaux de la session.

Avant de passer à la motion et au vœu, je voudrais remercier les services pour la préparation du document d'orientations budgétaires. Chaque direction a fait remonter ses besoins et je les en remercie. Je remercie tout particulièrement la direction des finances dont la mission est de compiler toutes les informations et de mettre en forme ce document. Je remercie bien sûr Pascal Saurel et toute son équipe pour le travail réalisé.

Nous allons maintenant examiner un vœu et une motion.

3 février 2023

Je vais présenter la motion intitulée « Soutien à l'acquisition d'une réserve foncière au bénéfice de la future Université de Technologie de Tarbes »

« Motion de soutien à l'acquisition d'une réserve foncière au bénéfice de la future Université de Technologie de Tarbes »

*Motion proposée par Michel PELIEU,
Président du Département des Hautes-Pyrénées*

*Soutenue par les groupes :
Hautes-Pyrénées Radicalement Solidaires, Socialiste et Apparentés,
Communiste, Progrès & Solidarité, Nos territoires en Commun*

Convaincu du potentiel de développement du pôle universitaire tarbais et ambitieux quant au projet de future Université de Technologie, le Département des Hautes-Pyrénées est engagé aux côtés de tous ceux, communauté universitaire, collectivités locales et acteurs économiques, qui œuvrent à sa réussite.

Le projet d'Université de Technologie, construit autour de l'alliance de l'Ecole d'Ingénieur de Tarbes (ENIT) et de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), est l'aboutissement d'un long travail coopératif. Il renforcera l'offre de formation et de recherche déjà présente sur le pôle universitaire et accompagnera le développement économique local, en cohérence avec les politiques d'attractivité territoriale menées au sein du Projet de Territoire et d'Ambition Pyrénées.

L'Université de Tarbes, dont la création pourrait être effective dès le 1^{er} janvier 2024, deviendrait ainsi la 4^{ième} Université de Technologie après Compiègne, Belfort et Troyes, c'est à dire l'unique présente dans les territoires du grand sud et du grand ouest. Elle est la promesse d'une montée en puissance du campus et, à terme, d'une croissance des effectifs que le territoire doit d'ores et déjà anticiper et accompagner.

Dans ce contexte favorable, il appartient aux Collectivités Locales de se saisir de l'opportunité qui leur est donnée de sécuriser une emprise foncière disponible à proximité immédiate de l'actuel campus et garantir ainsi la réserve indispensable à l'essor futur de l'Université.

La Région Occitanie et la CATLP, au titre de leurs compétences respectives en matière de développement économique et de formation, sont aujourd'hui en mesure de confier à l'Etablissement Public Foncier (EPF) la mission d'anticipation foncière qui autorisera les premières acquisitions. Cette mission actuellement en cours de formalisation dans une convention pré-opérationnelle établira les engagements et obligations de chacune des parties.

A l'initiative de la démarche d'acquisition foncière, le Département se doit de demeurer le partenaire résolu de cette grande ambition universitaire, tel qu'il le manifestait dans son Vœu du 26 mars 2021.

Par cette Motion, le Conseil Départemental, réuni en Assemblée Plénière, exprime ainsi son soutien aux porteurs du projet, affirme son engagement à participer à tout projet de maquette financière au titre du CPER et à le formaliser aux côtés des autres partenaires. »

Voilà la motion que je vous propose.

Est-ce qu'il y a des interventions autour de la table ?

M. Craspay.

M. Craspay – Merci Président. Bien évidemment le groupe auquel j'appartiens, tout comme les autres, soutient cette motion relative au projet d'acquisition foncière des terrains limitrophes au pôle universitaire actuel et nous nous en félicitons. Je voudrais apporter quelques éléments complémentaires et un petit éclairage sur la situation. Je le dis pour mes collègues qui ne sont pas tous au courant du développement de ce projet. Le projet de mise en place d'une université de technologie à Tarbes suit son cours. Comme indiqué dans la motion, aujourd'hui la perspective de création de cette université est estimée au 1^{er} janvier 2024, les universitaires sont maîtres d'œuvre du projet de création et aujourd'hui tous les feux sont au vert. Je ne m'étends pas là-dessus, ce n'est pas tout à fait le sujet. A côté de ça se pose la question d'un soutien à l'extension du domaine universitaire, que par ailleurs nous soutenons. Il est vrai que le département, par l'intermédiaire de son président, est à l'initiative de ce projet d'acquisition des terrains contigus. Il est vrai aussi que le département rencontre une difficulté de s'identifier de manière

totalemant franche dans ces projets puisque c'est la problématique des compétences. Ceci étant, aujourd'hui, le projet d'acquisition des terrains doit se faire prochainement par l'intervention de l'Etablissement Public Foncier à l'initiative de la Région, d'autres le diront mieux que moi, et pour pouvoir le finaliser il faut à cet établissement une garantie puisqu'à terme il rétrocèdera la propriété de ce domaine à d'autres intervenants. La garantie sera apportée très prochainement dans une convention - c'est ce qui vient d'être lu - qui est en cours de réalisation et à échéance très proche, c'est-à-dire d'ici huit jours environ, elle sera cosignée entre la Région et la Communauté d'agglomération qui ont toutes les deux des compétences en matière d'investissement universitaire. Donc on est tout à fait dans la règle. Ceci dit, même si nous sommes tout à fait en phase là-dessus, il faut faire attention. Dans un passé évidemment révolu, avec des considérations administratives différentes, avec une loi qui depuis nous a coupé les ailes, celle qu'on appelait la loi NOTRe, le département est un peu bridé mais nous devons trouver les voix pour pouvoir apparaître et intervenir. On ne peut pas se contenter d'être des acteurs qui disent que c'est bien et qui soutiennent. A un moment donné il faudra pouvoir intervenir. Cela a été introduit dans la motion par le biais du CPER. Personnellement j'ai proposé une petite rectification qui a été acceptée par le Président. Le problème c'est que la CPER 2021-2027 a été établi en 2021 et signé en décembre 2022, ce qui signifie qu'on ne peut plus y toucher puisque c'est un contrat. Donc c'est bien de dire que nous sommes prêts à participer mais en réalité il faut se projeter sur le prochain CPER, en 2028. Autant dire c'est les calendes grecques ! Nous serons probablement un certain nombre à ne plus être autour de la table lors la prochaine signature. Je mets un bémol à ce que je viens de dire parce que dans le cadre du CPER, il y a la possibilité d'une clause de revoyure à mi-chemin. Dans ce cadre, d'ici deux ans, on peut espérer pouvoir nous infiltrer dans les modifications intermédiaires à la marge du CPER actuel et une réflexion est engagée avec les universitaires à ce sujet. Je vais un peu plus loin dans la réflexion. Je pense malgré les brides dont je parlais tout à l'heure, il y a des compétences dans beaucoup d'autres domaines qui permettent parfois, souvent, de trouver des détours pour pouvoir intervenir dans le soutien au développement universitaire et pas forcément pour acheter ou construire un bâtiment. Il faut être vigilant pour qu'à un moment donné le département puisse apparaître non pas comme un simple soutien mais comme un acteur de ce

soutien. Comme je le dirais de façon imagée, l'amour c'est bien mais ne comptent que les preuves d'amour. En la matière, les preuves de tout ce que l'on veut sont toujours financières c'est-à-dire en espèces sonnantes et trébuchantes. Donc il faut trouver les biais pour intervenir. Concernant la motion qui nous est présentée à l'heure actuelle, nous sommes en totale concordance et en accord complet. Nous aurions pu ajouter dans la motion qu'en fonction de ses compétences, le département cherchera les moyens de soutenir concrètement la nouvelle université de technologie. Je referme la parenthèse. Je ne demande pas de modification du texte mais je le dis parce qu'il faudra être vigilant pour que le département n'apparaisse pas sur le bord du chemin et laisser la Région ou la Communauté d'agglomération, en l'occurrence tout à fait respectables, seuls acteurs effectifs dans la création de l'université à venir.

M. le Président – Merci M. Craspay.

Mme Isson.

Mme Isson – Merci Président. Merci pour le dépôt de cette motion dont le sujet est essentiel pour ce territoire.

Président, mes chers collègues, permettez-moi de faire un petit retour en arrière parce que le 26 mars 2021, le groupe Socialistes et Apparentés avait déposé un vœu « *Pour une Université de technologie des Hautes-Pyrénées* », présenté par Jean Glavany et adopté par 20 voix pour et 12 refus de vote. Je précise que les 20 voix pour étaient celles de la majorité départementale. Ce texte venait poser les bases de la réflexion de ce projet d'ampleur pour notre pôle universitaire, afin de lui permettre de compléter son offre de formation et répondre davantage aux besoins du marché du travail et des entreprises locales.

Je reprendrai quelques-uns des considérants de ce vœu :

« Considérant le poids du pôle universitaire de Tarbes dans le dynamisme des Hautes-Pyrénées.

Considérant que le développement du pôle universitaire de Tarbes s'est depuis toujours effectué à travers une densification du site, et que nous constatons aujourd'hui les limites de ce schéma.

Considérant que le projet d'Université de Technologie des Pyrénées de plein exercice, décidé il y a 23 ans, reste un projet incontournable de développement du pôle universitaire tarbais.

Considérant l'opportunité foncière unique représentée par la mise en vente des parcelles de la centrale à béton et du showroom de l'entreprise « Toujas & Coll ».

Considérant que la Région Occitanie, à l'initiative de sa Présidente Carole DELGA, a entrepris des démarches auprès des autorités académiques afin qu'une structure universitaire de plein exercice, réunissant notamment l'ENIT et l'IUT de Tarbes, vienne, au Sud-Ouest de la région, équilibrer le pôle universitaire Champollion au Nord-Est.

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, réuni en assemblée plénière :

- *Rappelle son attachement au rayonnement et au développement du pôle universitaire tarbais (...) »*

J'élague un petit peu...

« (...)

- *et demande à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur d'envisager de manière concrète la création d'une Université de Technologie des Pyrénées de plein exercice sur le site du pôle universitaire de Tarbes, telle qu'elle avait été décidée en 1998. »*

Je reviens maintenant à la motion qui nous occupe.

Avec cette motion qui nous est présentée aujourd'hui, le Département, par l'intermédiaire de son Président, que je remercie à nouveau, réaffirme son vif intérêt pour ce projet et son engagement à y participer aux côtés des autres partenaires. Nous ne pouvons que nous féliciter de constater, une fois encore, le volontarisme de notre collectivité dans un projet qui permettra de conforter le rayonnement de notre pôle universitaire. Ouvrir de nouvelles formations, c'est permettre à des jeunes des Hautes-Pyrénées de continuer de se former dans notre département. C'est également attirer des jeunes de toute la France vers les Hautes-Pyrénées avec la perspective, peut-être, de les voir poursuivre ici leur parcours professionnel et de vie.

Ce soutien du Département qui n'est pas anodin, il est à trois niveaux.

Dans un contexte économique et financier contraint, il est l'illustration de notre bonne gestion financière, qui nous permet de répondre présent à des investissements structurants.

C'est aussi le symbole de la libre administration des collectivités, qui savent prendre en main leur destin et écrire, aux côtés de nombreux partenaires, les pages de leur avenir, avec détermination. Tout cela, alors que l'Etat ne cesse de réduire nos marges de manœuvre financières, ainsi que nos compétences, en augmentant les décisions budgétaires qu'elles nous imposent tout en nous supprimant tout levier fiscal.

Enfin, cette motion est un prolongement des actions que nous avons pu définir dans le cadre du Pacte Jeunesse. Véritable feuille de route pour les jeunes des Hautes-Pyrénées, notre soutien à ce projet témoigne de notre volonté d'accompagner les jeunes du département, dans tous les domaines possibles. Cette motion est un exemple concret de cette politique proactive.

Le groupe Socialistes et Apparentés, comme il l'avait fait dès mars 2021 avec un vœu dont il avait été à l'initiative, soutient donc pleinement ce texte et plus globalement ce projet d'Université de Technologie, soucieux d'accompagner les jeunes des Hautes-Pyrénées et de leur permettre de grandir et de s'épanouir dans leur département de cœur.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président – Très bien. Merci Mme Isson.

Mme Péraldi.

Mme Péraldi – Merci Président. Mon intervention sera courte mais si vous trouvez que je suis trop longue, manifestez-le... Je voudrais proposer deux choses et de façon très spontanée. Dans le cinquième paragraphe, concernant les « compétences respectives en matière de développement économique et de formation », on pourrait peut-être mettre « d'enseignement supérieur et de recherche » puisque la recherche est la force de cette université de technologie comme elle a fait la force de l'IUT et de l'ENIT. Le laboratoire de recherche fait le rayonnement et la réputation de ces deux établissements qui ont décidé de travailler ensemble. Ma deuxième proposition, M. le Président, serait d'inviter les directeurs de l'IUT et de l'ENIT pour nous présenter l'état d'avancement de ce projet essentiel pour le développement de notre département. Il faut rappeler ici le soutien de toutes les collectivités et en particulier celui du Président du département qui n'a jamais lâché sur les possibilités d'intervention quelles que soit nos compétences, restreintes ou pas. Concernant le projet pédagogique innovant proposé par la Région, c'est l'IUT de Tarbes qui en a bénéficié le plus et cela n'a pas empêché le département et l'agglomération de soutenir le projet qui a d'ailleurs permis de sortir d'excellents projets pédagogiques innovants. Donc compétence ou pas, je crois qu'il y a toujours eu la volonté ici et en particulier sur ces deux derniers mandats, de soutenir ces deux établissements que sont l'ENIT et l'IUT. Ça serait bien s'ils venaient nous en parler parce que leur investissement et celui de leurs équipes a été important et tous ont été soutenus. Ce n'est pas rien de se lancer et, vous l'avez vu, ça a pris du temps. Alors oui il y a des financements mais il y a surtout le soutien apporté aux hommes et aux femmes qui s'engagent sur ce territoire qui se disent que c'est une opportunité qu'il ne faut surtout pas lâcher et on a tous été là, dernièrement, avec eux. En effet c'est une longue histoire mais il y a eu le déclic, les étoiles étaient alignées et c'est une chance pour les jeunes de notre département, c'est une chance aussi en termes d'attractivité et de rayonnement de notre département. Alors bravo à toutes les collectivités. Je mentionnerai l'État parce qu'il s'agit là d'investissement sur du foncier et pour la création de l'université de technologie de Tarbes, c'est un investissement de millions d'euros de

l'État et de la Région. Tout va ensemble et je pense que s'ils ont sauté le pas, c'est parce que vous étiez là, les uns et les autres, que ce soit la présidente de la Région et en particulier le président du département. Merci.

M. le Président – Merci pour votre intervention.

M. Lages.

M. Lages – Rapidement Président. Pascale Péraldi représente la région à l'IUT, Gilles Craspay l'agglomération et moi-même le département. Nous avons été effectivement unanimes dans les différents conseils d'administration de l'IUT et de l'ENIT pour adopter ce projet qui sans doute sera un des grands projets pour les exercices à venir. Gilles Craspay disait tout à l'heure « engagements financiers sonnants et réverbérants » et il a raison. Le département ne s'est jamais défaussé quand il a fallu co-porter certains investissements et il le fera sans doute à sa mesure. J'ai entendu aussi qu'une demande éventuelle de maîtrise d'ouvrage pourrait positionner le département et en matière de délai de réalisation de travaux, je pense que nous n'avons pas à rougir du travail mené. Il faudra peut-être étudier la question en fonction des circonstances et si la réglementation nous le permet. Merci.

M. le Président – Très bien. Merci pour vos contributions respectives. Je n'étais pas là en mars 2021 quand vous avez voté ce vœu car j'avais dû quitter la réunion pour rejoindre le ministre Jean-Baptiste Lemoine qui était dans le département. Mais bien avant mars 2021, je me suis intéressé au secteur évoqué et notamment à la parcelle où se tenait la centrale à béton que je considérais d'ailleurs inopportune à cet endroit-là et vétuste. Donc amener des gravats pour fabriquer du béton dans cet endroit, d'ailleurs plutôt urbain, me paraissait totalement déplacé. J'avais interrogé à l'époque Alain Coll et son associé Zerbini pour acheter ce site dans la perspective notamment du DUT génie civil éventuellement parce que l'espace existant au pôle universitaire était un peu exigu. Il me paraissait intéressant d'avoir à cet endroit-là une belle vitrine avec le bâtiment DUT génie civil, tout près du giratoire. M. Zerbini ayant des exigences financières évaluées à presque 3 millions, j'ai refermé le dossier. L'autre hypothèse de travail était d'acheter ce foncier pour éventuellement installer les

archives départementales. Sur ce, les responsables de la SOPIC sont intervenus en disant qu'ils étaient prêts à acheter. Alain Coll m'en a informé et je lui ai indiqué que s'ils lui proposaient 2 millions d'euros, qu'il traite avec eux et qu'il considère mon retrait. Le temps a passé et aucune acquisition n'est actée. Alain Coll est revenu vers moi en disant qu'il était vendeur de la parcelle, que la centrale à béton a été enlevée et qu'il souhaitait s'installer ailleurs. Il restait donc l'agence. On a bien sûr parlé du prix, soit 8 000 m² à 80 € le m². Je considérais le prix acceptable et je lui ai dit que même si nous n'avions pas de projet prêt à l'instant, acquérir ce terrain et avoir une réserve foncière à cet endroit-là était une opportunité pour le département. Sauf qu'il ne voulait pas vendre simplement la parcelle mais également le showroom. Total, pour toute l'entreprise, environ 5 millions d'euros. Je n'ai pas dit que c'était cher mais je n'étais pas d'accord pour déboursier 5 millions pour acheter le showroom et le reste. Cela posait un nouveau problème mais nous ne l'avons même pas évoqué à ce moment-là. Des tours de table ont été créés y compris sous la présidence d'Antoine Nunez, il y a eu des réunions au pôle universitaire et c'est là qu'a émergé l'idée de la création d'une université de technologie. Ce n'est pas moi qui l'ai pensée, je laisse faire les gens du monde universitaire mais ça s'est discuté dans ces moment-là. Je vois M. Craspay secouer la tête... ça s'est discuté dans ces moment-là.

M. Craspay – C'est le directeur de l'ENIT qui est à l'initiative.

M. le Président – Oui c'est le directeur de l'ENIT, peut-être, je ne me rappelle plus mais ça s'est discuté à ces moment-là. L'idée a fait son chemin. Moi j'ai dit que quoiqu'il arrive, il y a une opportunité d'acheter ce foncier. Certains le trouvait cher et je ne vais pas dire qui. Moi j'ai considéré que 5 millions et quelques d'euros pour acheter l'ensemble c'est-à-dire le showroom plus toute la partie arrière qui représentent quand même un vaste espace, plus le terrain dans le giratoire, ça méritait d'être examiné avec une attention particulière. Je me suis tourné vers Simon Muncsh, directeur général des services de la région, parce que je n'avais pas la compétence en tant que président du département, pour demander à Carole Delga à travers lui, de mandater le service des Domaines pour évaluer la parcelle. Quelques semaines ou mois plus tard, la parcelle a été évaluée à 5,4 ou 5,5 millions d'euros, je ne sais plus. Il y a peut-être un petit delta

3 février 2023

de 200 ou 300 000 € entre l'offre des Domaines et ce que demande Alain Coll parce que j'ai échangé encore avec lui ces derniers jours et on devrait trouver un accord. Voyant que personne ne bouge autour de cette affaire, Alain Coll m'a encore dit la semaine dernière que personne ne bougeait. Personnellement je l'appelle de temps en temps parce que je me dis qu'il risque de vendre tout cet espace-là et l'opportunité de création de l'université de technologie pourrait nous échapper. Il m'a dit que pour le moment j'étais son seul interlocuteur. Je peux le faire venir ici pour en témoigner. J'étais rentré en contact avec Mme Lafenêtre, directrice générale de l'EPF pour lui demander de faire avancer cette acquisition parce qu'elle risquait de nous échapper. Elle s'en est occupée et le dossier a été examiné par le Bureau de l'Etablissement Public Foncier qui a acté le principe de rachat. Sauf qu'il faut deux délibérations garantissant à l'EPF le rachat de cet espace dont une de la région, qui a priori serait prête, Mme Lafenêtre ne l'avait pas la semaine dernière, j'espère qu'elle l'a reçue depuis. La deuxième délibération doit être prise par l'agglomération. Le département n'a pas forcément à délibérer puisque théoriquement on n'a pas la compétence. Au vu des hésitations qu'il peut y avoir pour que l'achat soit partagé collectivement mais pour éventuellement venir en appui de l'agglomération, j'ai d'abord demandé l'organisation d'une réunion entre techniciens de l'agglo, de la région, du département et de l'EPF. Cette réunion s'est tenue et l'EPF ne souhaite pas forcément réexaminer le dossier en Bureau et restatuer sur cette transaction en introduisant le département mais il faut à minima une véritable intention du département à s'associer à l'achat. Le département est là pour affirmer sa volonté d'être dans le tour de table pour acheter ce bâtiment. Voilà la réalité des choses ! La réalité c'est celle-là et c'est la première chose à faire ! L'université viendra en deuxième étape. Commençons à maîtriser le foncier. Je sais qu'Alain Coll a des préoccupations quant à sa réinstallation, je me suis aussi un peu intéressé au sujet, j'ai eu quelques échanges téléphoniques avec quelques personnes pour lui permettre d'avancer. Quand l'EPF achète, il a cinq ans devant lui. Rien n'interdit de racheter au bout de deux ou trois ans mais il peut faire le portage pendant 5 ans. Donc ça laisse un peu de temps mais il faut acter une fois pour toute ce rachat. Alain Coll a simplement ces échanges avec moi et moi je me permets de le rappeler de temps à autre pour savoir s'il a eu les Domaines, si quelqu'un de la région ou de l'agglo l'a appelé ou autre.

Il me répond que non et que son seul interlocuteur dans cette affaire, c'est moi. Heureusement que j'ai des relations plutôt agréables et amicales avec lui pour verrouiller la chose. Aujourd'hui à travers cette motion, c'est l'affirmation que le département est prêt à être dans le tour de table pour acheter le terrain, pour soutenir politiquement la démarche de création de l'université de technologie et s'il faut intervenir au plus haut niveau de l'État, on le fera parce que je considère que pour la ville de Tarbes, pour l'agglomération, pour le département, c'est une opportunité qu'il ne faut pas laisser passer ! Il y va quand même de l'image, de la notoriété et le territoire a bien besoin de pouvoir dire que les Hautes-Pyrénées deviennent le 4^{ème} lieu d'une université de technologie et ça sera la seule au sud de la Loire si on arrive au bout de cette affaire-là. Le département a toujours été un partenaire dans le pôle universitaire ! On a été maître d'ouvrage dans toutes les opérations du pôle universitaire, à l'exception du bâtiment génie civil parce que, soi-disant, dans la mesure où on ne portait pas 30 % on ne pouvait plus être maître d'ouvrage. Bon... c'est une décision que je regrette mais c'est comme ça. C'était a priori la loi, j'en prends acte, je ne cherche pas à tout prix à ce que le département soit être maître d'ouvrage. On a toujours été présent quand il a fallu. Je pense que rentrer dans l'agglomération de Tarbes depuis le giratoire Bastillac et avoir, au niveau du rond-point de l'Université, d'un côté le STAPS, de l'autre côté le pôle universitaire avec l'école d'ingénieurs, l'IRTH, le lycée Lautréamont et demain l'université de technologie, c'est quand même une belle image de marque pour la ville, pour l'agglomération et pour le département. Je souhaite que tout le monde joue groupé dans cette affaire et c'est le sens de la délibération du vœu d'aujourd'hui. Après, obtenir l'université, c'est encore une deuxième étape mais d'abord la maîtrise du foncier.

M. Craspay.

M. Craspay - Je ne veux pas reprendre la parole, juste pour vous dire que j'étais avec Alain Coll ce matin, donc maintenant...

M. le Président – Est-ce qu'il t'a démenti ce que je viens de dire ?

M. Craspay – Non non non ! Je ne déments rien ! Je vous dis simplement que j'étais avec lui ce matin... je n'ai pas pris la parole pour dire ça mais pour dire qu'on peut, je pense, collectivement, le remercier parce qu'il a, de sa propre initiative, assuré le démantèlement de la centrale à béton. Nous n'avons donc pas cette verrue et nous ne l'avons pas grâce à lui. Je le dis parce qu'il faut aussi lui rendre justice et à un certain moment, ça sera facilitateur dans les discussions, il faut reconnaître qu'il a déjà fait quelque chose et ce sont autant de frais qui ne seront pas à la charge de la collectivité. C'est tout ce que je voulais dire. Donc merci Alain Coll pour ça.

M. le Président - Merci.

M. Boubée.

M. Boubée – Merci Président. Nous sommes plusieurs élus communautaires autour de la table, plusieurs vice-présidents de la communauté d'agglomération. Je pense qu'il n'y a aucun problème à proposer à nos collègues du conseil communautaire, lors de la réunion du 22 mars, le même vœu. Ça sera concret...

(voix)

M. Boubée – Je n'ai pas compris ce qu'a dit le président alors...

(voix)

M. le Président – Il faut une délibération de l'agglo qui garantisse le rachat.

M. Craspay – Les services sont en train d'établir un contrat qui garantit la transaction pour l'EPF donc on va directement passer à un acte... Ce n'est pas un vœu... On va voter le vœu...

M. le Président – Nous délibérons sur ce vœu pour montrer à l'agglo et à la région que le département s'associe parce que nous ne pouvons pas prendre une délibération garantissant le rachat. Il s'agit là d'affirmer notre réelle volonté d'être partenaire de la démarche.

Après, du côté de l'agglo, j'espère que vous prendrez cette délibération si elle n'est pas déjà prise.

M. Ségneré.

M. Ségneré – Très rapidement je prends la casquette de chef d'entreprise puisque, historiquement, l'ENIT est présidée par une entreprise et j'y siége et donc en tant que vice-président, je remercie vraiment le département, et je remercierai l'agglo également demain, de la prise de conscience de l'importance de ce sujet. Techniquement toutes les planètes s'alignent mais techniquement on verra. En tout cas sachez que c'est, pour ces établissements, quelque chose de très bien et un acte fondateur important.

M. le Président – Merci M. Ségneré. Je crois que nous pouvons passer au vote. Mme Péraldi a proposé des modifications mais je ne pense pas que ce soit nécessaire parce que c'est avant tout une déclaration d'intention ferme pour rassurer l'agglo et la région et surtout affirmer la volonté du département d'être un partenaire à part entière. Il y aura ensuite d'autres étapes pour finir de statuer sur l'installation d'une université de technologie à Tarbes.

Mme Péraldi – C'était un prétexte et je voulais mettre en avant l'idée de rencontrer les directeurs de l'ENIT et de l'IUT pour qu'ils fassent un point sur le processus de création qui est très engagé.

M. le Président - Pas de problème, vous nous le rappellerez. Nous pourrons le faire avec plaisir.

Est-ce qu'il y a des avis contraires sur cette motion ?

Des abstentions ?

Des refus de vote ?

Des hésitations de vote ?

La motion est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous passons au vœu déposé par le groupe Progrès & Solidarité.

M. Laval.

M. Laval – Ce vœu a été déposé au moins 72 heures selon le règlement intérieur et je remarque qu'il n'est soutenu que par le groupe Progrès & Solidarité. Il me semblait pourtant assez inoffensif... bon tant pis, ce n'est pas grave. Peut-être est-ce lié au fait qu'il y ait écrit « le 19 janvier » dans la première ligne ou « Emmanuel Macron » dans la deuxième... Je lis donc ce vœu.

*« Vœu relatif au Traité d'amitié et de coopération
entre la République Française et le Royaume d'Espagne,
dit Traité de Barcelone, et ses implications pour les Hautes-Pyrénées*

Le 19 janvier 2023 dernier, à l'occasion du 27^e sommet franco-espagnol à Barcelone, le président de la République, Emmanuel Macron, et le président du gouvernement espagnol, Pedro Sánchez, ont signé un traité d'amitié et de coopération entre la République Française et le Royaume d'Espagne dont le principe avait été acté lors du vingt-sixième sommet espagnol à Montauban le 15 mars 2021.

Ce traité amorce une nouvelle étape dans l'amitié franco-espagnole, guidée par une histoire et géographie commune dont le département des Hautes-Pyrénées constitue un exemple particulièrement vivace.

Il approfondit et oriente durablement l'ensemble des domaines de coopération déjà existant entre les autorités, comme entre les sociétés civiles des deux pays, pour les rapprocher et mieux structurer le dialogue entre la France et l'Espagne au service d'une ambition européenne commune.

Le renforcement de la coopération transfrontalière est particulièrement prévu, politique pour laquelle le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées possède une longue expérience en la matière :

- *Via le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Pyrénées-Pireneos, crée en 2020, composé du Département des Hautes-Pyrénées, de la Communauté Autonome d'Aragon, de la Diputación Provincial de Huesca, et du Département des Pyrénées-Atlantiques, qui a fusionné trois entités de coopération passées et qui vise en particulier le développement territorial, celui de la mobilité et du tourisme.*

- *En étant membre du comité en charge de la gestion du bien transfrontalier Pyrénées – Mont Perdu classé au patrimoine mondial en 1997.*
- *Via le POCTEFA, Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne France Andorre, programme européen de coopération transfrontalière créé afin de promouvoir le développement durable des territoires frontaliers à l'aide de fonds européens.*

Ainsi et,

CONSIDERANT le caractère historique du Traité de Barcelone, et en particulier pour les collectivités transfrontalières-dont le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées - visés par le Titre IX relatif à la Coopération transfrontalière en ses articles 30 et 31 dudit Traité,

CONSIDERANT les programmes et actions en matière de coopération transfrontalière auxquelles le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées prend d'ores et déjà part de manière active.

Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, réuni en assemblée plénière :

REAFFIRME son engagement pour la coopération transfrontalière avec les collectivités espagnoles, dans un cadre européen et bilatéral France-Espagne afin de faire face aux défis communs des populations des deux versants des Pyrénées tout en créant une destination Pyrénées visible à l'international.

AFFIRME à l'Etat son entière disponibilité pour participer à la "définition conjointe d'une stratégie de coopération transfrontalière", et la création du "comité de coopération frontalière à caractère consultatif", nouveautés créées par le Traité de Barcelone. »

M. le Président – Merci M. Laval

Qui demande la parole ?

Mme Beyrié.

Mme Beyrié – Merci Président. Nous n'avons pas attendu 2023 pour nouer des relations partenariales privilégiées avec l'Espagne. Plus encore nous n'avons pas attendu le Président Macron pour être sensible à cette nécessité d'une coopération transfrontalière formalisée. Les échanges dans nos secteurs économiques, humains, culturels dans l'intérêt de tous préexistaient. A ce titre, de nombreuses actions ont été entreprises par notre collectivité avec nos voisins espagnols et elles sont la preuve de ces collaborations. Ce vœu les rappelle, mais tout de même.

Nous avons été précurseurs avec les actions qui préfiguraient l'actuel GECT comme par exemple l'ancien consortio proposé d'ailleurs par notre Président Pélieu pour la gestion du tunnel d'Aragnouet Bielsa. Nous le sommes encore aujourd'hui en jouant à fond la carte de la coopération transfrontalière, convaincus que la frontière ne doit pas être une simple limite administrative mais bien au contraire un élément de dynamisme social, économique, environnemental. Notre « engagement pour la coopération transfrontalière avec les collectivités espagnoles » pour « créer une destination Pyrénées visible à l'international », nous l'illustrons au quotidien à travers des actions concrètes qui font depuis longtemps la preuve de leur pertinence.

Le problème de ce Traité, ce ne sont pas ses intentions, que l'on peut partager, mais bien leur traduction. Il ne répond pas aux actuels besoins du territoire, ce sont les moyens qui sont nécessaires pour les collectivités locales alors que dans le même temps en France elles subissent, comme nous l'avons déjà vu, elles doivent supporter des charges supplémentaires décidées sans concertation.

Par ailleurs pour ce que j'ai pu entendre ou lire, le Président Macron ne parle pas explicitement du tunnel Aragnouet Bielsa mais propose une mise à l'étude de possible réouverture. Nous sommes sur ces chantiers depuis des années, je pense que nous connaissons les problématiques, nous entendons les locaux, nous mesurons l'importance économique de ce tunnel et très clairement nous n'accepterons pas une décision quelle que soit qui ne serait pas conforme à nos attentes. Alors nous n'avons peut-être pas besoin d'un dispositif ou d'un carcan administratif supplémentaire mais j'ai envie de dire qu'on nous laisse nous administrer et si l'État veut être efficace, qu'il participe financièrement au soutien de toutes les initiatives. Donc, pour toutes ces raisons le groupe Socialistes et Apparentés s'abstiendra.

M. le Président – D'autres interventions ?

M. Buron.

M. Buron – Très rapidement. J'adhère à ce que vient de dire Maryse. J'ai l'impression que ce vœu a pour but d'enfoncer une porte ouverte puisque la coopération transfrontalière existe depuis bien longtemps avant que Macron aille à Barcelone. J'ai l'impression que ce vœu, c'est reprendre une situation qui existe et la colorer à la sauce Macron. C'est tout. Donc nous nous abstenons.

M. le Président – Je ne vois pas d'autres interventions.

M. Lages.

M. Lages – M. le Président, mes chers collègues, ce vœu est un vœu que l'on qualifie, pour les puristes, de tenaille. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire que voter « contre » peut sembler signifier que nous nous désintéressons de l'avancée des échanges transfrontaliers avec nos voisins espagnols. Ce qui est évidemment l'exact contraire de ce que nous construisons chaque jour avec l'autre versant, notamment via le GECT cela a été évoqué.

Néanmoins, voter « pour » signifie également que nous nous réjouissons du travail du Gouvernement en la matière.

Or, pour reprendre ou paraphraser un peu les propos de Gilles Craspay tout à l'heure qui parlait d'amour, les traités sont comme les mariages, il s'agit d'un contrat qui lie deux entités consentantes mais ce qui compte ce sont les actes, ces petits gestes du quotidien qui montrent l'attachement réciproque et l'envie de regarder dans la même direction.

A notre petite échelle - celle du terrain - nous voyons que les actes de la majorité présidentielle sont quelque peu discordants quand on les met en perspective de cette belle annonce.

Premier acte : une décision unilatérale de la France de limiter les échanges routiers avec l'Espagne. Notamment via le tunnel de Bielsa.

Conséquence : un recours de l'Espagne contre cette décision.

Dénouement : une impasse...

Quand les maires d'Aragnouet et de Bielsa demandent un aménagement des horaires pour raisons économique et touristique, il leur faudra plus de 6 mois d'attente pour être seulement pris en considération par les Ministres concernés, puis avoir une réponse quand même.

Pour la France, cette fermeture, comme d'autres, serait un moyen de lutter contre le terrorisme et le trafic de drogue. Ces raisons prêtent un peu à sourire quand on sait que le traité prévoit la relance du Conseil Franco Espagnol de défense et de sécurité pour approfondir notre dialogue stratégique et nos coopérations notamment dans le domaine capacitaire.

Le jour de la signature de ce traité, le Président de la République et plusieurs ministres, dont Gérard DARMANIN, étaient présents à Barcelone, alors qu'en France, le premier jour de manifestation contre la réforme des retraites battait son plein. N'y a-t-il pas moyen que quelque chose avance sur le point le plus basique d'une amitié entre nos deux pays : l'ouverture et le contrôle des frontières ?

Certes le trait est un peu exagéré, notre exemple local cache la forêt des bonnes intentions contenues dans ce traité et nous souhaitons les avancées qu'il permettra. Nous nous inscrirons évidemment dans la co-construction et la réalisation d'objectifs de coopération, notre groupe souhaitait simplement modérer l'angélisme du vœu de nos collègues du groupe « Progrès et Solidarités ».

La position de vote au sein du groupe reste libre pour ses membres. Car celles et ceux qui croient à un énième coup de communication gouvernementale et d'autres qui y croient sincèrement, nous souhaitons préserver la liberté de chacun. A titre personnel, je m'abstiendrai.

M. le Président – Je crois que tout le monde s'est exprimé. A titre personnel, dans la mesure où je m'apprête à discuter avec le Président Macron de ce problème-là, je voterai le vœu parce que je ne veux pas qu'il puisse dire que je viens le voir pour en parler et que je n'ai pas voté. Je ne sais pas s'il le saura d'ailleurs mais peu importe. Je préfère le voter parce que je réaffirme mon engagement de partenariat avec l'Espagne et ce n'est pas d'aujourd'hui. Mme Beyrié l'a rappelé, on a créé un consortium en 2008 et si cela avait dépendu

que de moi à l'époque, il y aurait déjà été en 2001 mais c'est comme ça. Je suis attaché à cette coopération. J'aimerais d'ailleurs que la France s'inspire un peu du modèle espagnol notamment dans la gestion des crédits européens où ils ont 100 fois plus d'efficacité que nous et je m'attacherai aussi à lui rappeler cet aspect des choses. On a un train de retard dans la gestion des crédits européens que sont le POCTEFA, le FEDER et autres. Il faudrait changer un peu le modèle. Plutôt que de rendre des millions et des millions d'euros à l'Europe, on devrait pouvoir les garder pour le territoire. Même si on nous transférait un peu la gestion des crédits européens à l'échelle du département, je le verrai avec bonheur. Donc à titre personnel je voterai ce vœu.

Ceux qui sont pour lèvent la main.

16 voix.

Les votes contre ?

Il n'y en a pas.

(voix)

M. le Président – Donc par différence, tout le reste s'abstient.

Je vous remercie.

Nous nous retrouvons de l'autre côté de la rue pour un moment de convivialité. J'invite également la presse.

Je déclare close notre première réunion de 2023 et je lève la séance.

(La séance est levée à 13 heures 10)

La secrétaire de séance

Le Président